Livre blanc des arts visuels

cipac

Fédération des professionnels de l'art contemporain

2026

LIVRE BLANC DES ARTS VISUELS

SOMMAIRE

PRÉFACE
p. 3

INTRODUCTION
p. 4

PARTIE I

LES ARTS VISUELS : UN SECTEUR MAJEUR AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1
L'engagement du milieu professionnel en faveur de la cohésion sociale, des droits culturels et des citoyennes et citoyens
p. 9

2
Un maillage territorial unique au service de toutes les habitantes et de tous les habitants
p. 12

3
Un secteur exemplaire face aux grandes transitions
p. 15

4
Un secteur économique créateur de richesses et d'emplois
p. 18

PARTIE II

LES FRAGILITÉS D'UN SECTEUR INSUFFISAMMENT SOUTENU

5
Une reconnaissance publique en décalage avec les missions exercées
p. 25

6
Un retard historique de structuration par rapport aux autres secteurs culturels
p. 28

7
Un modèle économique singulier, insuffisamment pris en compte par les politiques publiques
p. 31

8
Vers une précarisation croissante des actrices et acteurs des arts visuels
p. 34

PARTIE III

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DES ARTS VISUELS

9
Faire des arts visuels une priorité nationale
p. 39

10
Achever la structuration professionnelle du secteur et construire son observation
p. 40

11
Garantir un financement durable des arts visuels en lien avec les responsabilités assumées par le secteur
p. 42

12
Faire des arts visuels un enjeu de souveraineté culturelle
p. 45

13
Re-faire alliance avec les collectivités locales
p. 46

CONCLUSION
p. 48

RÉSUMÉ
p. 49

39 PROPOSITIONS POUR LE SECTEUR DES ARTS VISUELS
p. 51

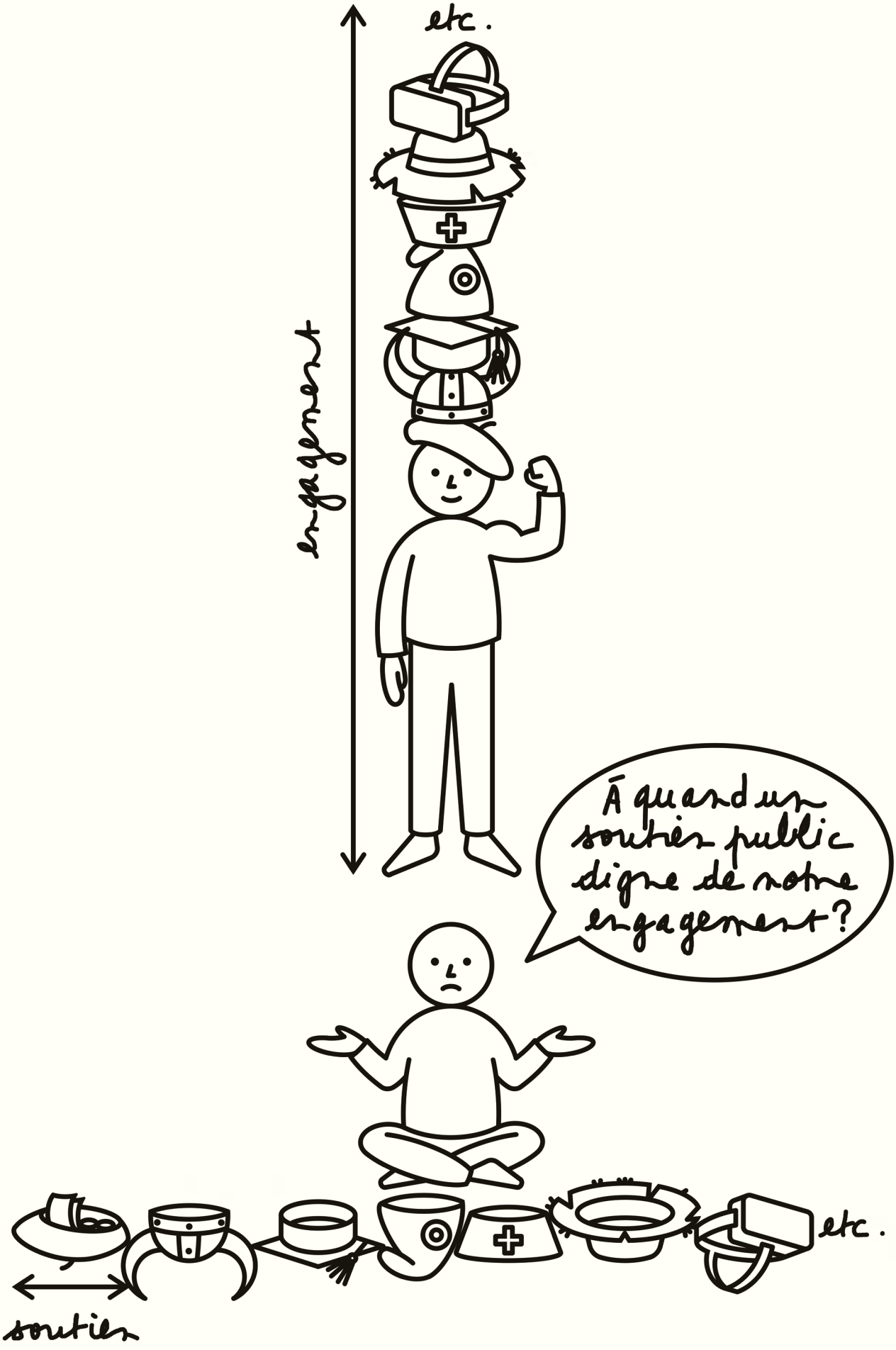
PRÉSENTATION DU CIPAC
p. 54

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION
p. 54

INFOGRAPHIE
p. 7 et 55

CARTOGRAPHIE
p. 56

POSTFACE
p. 59



Préface de Louise Pressager

Les arts visuels au cœur des mutations contemporaines

Les arts visuels occupent aujourd'hui une place paradoxale dans les politiques culturelles françaises. Jamais les images n'ont été aussi présentes dans notre quotidien, jamais les artistes, les lieux de création et de diffusion n'ont autant contribué aux grands enjeux de société — éducation, inclusion, transition écologique, attractivité territoriale, innovation, cohésion sociale — et pourtant, jamais le secteur n'a semblé aussi fragilisé et attaqué.

Cette fragilité ne résulte pas uniquement des contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les politiques publiques. Elle révèle une contradiction plus profonde : alors que les missions d'intérêt général confiées aux arts visuels n'ont cessé de s'élargir depuis plus de quarante ans, leurs moyens et reconnaissance institutionnelle n'ont pas suivi la même évolution.

Les arts visuels constituent aujourd'hui l'un des principaux secteurs de l'économie culturelle française. Ils représentent 48 103 entreprises (soit un tiers de l'ensemble des entreprises culturelles, évalué à 150 581[1]) pour 158 500 emplois[2] et une production de 10,6 milliards d'euros (soit plus que la presse, l'architecture ou le patrimoine)[3].

1 Chiffres clés 2025 du DEPS, Fiche Entreprises culturelles, tableau 1, p. 56.

2 Chiffres clés 2025 du DEPS, Fiche Emploi culturel, tableau 2, p. 88 (ce chiffre inclut la création artistique relevant des arts plastiques, les autres créations artistiques, les activités photographiques et les activités spécialisées de design). Le Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 comptabilise 183 100 emplois en incluant les activités de décoration d'intérieur (Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 Secteur des Arts Visuels – Décembre 2025, We are Creative/EY, p. 28). Ce chiffre est à mettre en perspective de celui des salariés du secteur, difficile à évaluer car, sur les 433 069 établissements actifs dans les arts visuels, 10 091 établissements emploient au moins un salarié : le cabinet Sauléa estime le nombre de salariés du secteur dans une fourchette allant de 20 000 à 40 000 personnes (dans Cartographie des métiers sous statut salarié des arts visuels, Panorama d'analyse socioéconomique du champ des arts visuels, Sauléa, juin 2026, p. 57).

3 Nicolas Pietrzyk, Culture Chiffres du DEPS, Le poids économique direct de la culture en 2024, tableau 3, p. 12.

La culture ne peut être réduite à une logique de performance ou de rentabilité. Sa valeur est d'abord intrinsèque : elle permet de produire du sens, de la connaissance, de la liberté et de la confrontation des points de vue[4]. Mais cette valeur propre n'exclut pas de démontrer ses effets sur l'économie, l'éducation, la santé, les territoires ou l'attractivité internationale. Les françaises et les français en sont conscients et l'institut Ipsos révèle que plus de deux tiers des personnes interrogées (68 %) attribuent à l'art de véritables vertus thérapeutiques capables d'aider les malades[5].

Par ailleurs, les arts visuels sont présents sur l'ensemble du territoire grâce aux Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), centres d'art, résidences, artothèques, écoles d'art, festivals, collectifs d'artistes, galeries, fondations et associations… Ils irriguent les territoires urbains comme ruraux, accompagnent les politiques éducatives, sociales et environnementales, tout en contribuant au rayonnement international de la création française.

Tout cet effort est porté, certes, par un financement de l'État évalué à 152 millions d'euros[6] mais surtout par les créatrices et créateurs du secteur. En effet, les revenus des artistes-autrices et artistes-auteurs des arts visuels demeurent parmi les plus faibles des professions culturelles. Les structures de diffusion fonctionnent avec des équipes réduites et leurs modèles économiques fragiles dépendent des subventions et des appels à projets. Les collectivités territoriales, confrontées à des contraintes budgétaires croissantes, réduisent progressivement leurs interventions. Enfin, les mutations numériques et l'intelligence artificielle bouleversent profondément les conditions de création, de protection, de diffusion et de rémunération du travail de conception et de réalisation des œuvres.

Cette situation n'est pas seulement conjoncturelle, elle est le résultat d'un retard historique d'attention par rapport aux autres secteurs de la création. Alors que le cinéma, le spectacle vivant ou l'audiovisuel disposent depuis plusieurs décennies de branches professionnelles, de conventions collectives, de mécanismes de financement dédiés et d'outils économiques puissants, les arts visuels ont longtemps reposé sur une économie principalement organisée par le marché, complétée par l'engagement des collectivités publiques et du tissu associatif.

4 Alain Chenevez, « Obliger la culture à se défendre sur le terrain de la performance, c'est oublier sa valeur propre », *Le Monde*, 3 juin 2026.

5 Enquête Ipsos BVA pour *Beaux-Arts Magazine*, « Les Français et l'art », Décembre 2025.

6 Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2027, programme 131 Création. (contre 797 millions d'euros pour le spectacle vivant).

Dans le même temps, les fondements traditionnels des politiques culturelles sont remis en question. Les références historiques à la démocratisation culturelle, à la décentralisation ou au soutien aux industries créatives, qui ont créé l'exception culturelle, ne suffisent plus à justifier l'intervention publique. Toute politique publique doit répondre aux grands défis contemporains : la prolifération des images, les bouleversements de l'intelligence artificielle, les fractures démocratiques, les transitions écologiques et la nécessité de former le regard critique des citoyennes et citoyens. La culture doit désormais démontrer une contribution à des objectifs plus larges : cohésion sociale, transition écologique, innovation, attractivité économique, santé, éducation ou encore souveraineté numérique.

Les arts visuels répondent déjà à ces attentes et les équipes sont mobilisées sur ces questions. Pourtant, si les actrices et acteurs du secteur sont exemplaires ou pionniers, ils ne sont pas reconnus à la hauteur de leurs engagements par l'attention des politiques. Alors que le secteur des arts visuels est porté par des équipes et employés modèles, la politique publique poursuivie met en œuvre un plan de licenciement massif.

Ce Livre blanc propose ainsi une nouvelle doctrine des politiques publiques en faveur des arts visuels. Il repose sur une conviction simple : les arts visuels ne constituent pas un secteur culturel parmi d'autres. Ils représentent un investissement stratégique pour la démocratie, la vitalité des territoires, la liberté de création, l'économie de la connaissance, l'émancipation des citoyennes et citoyens et le rayonnement culturel de la France.

Il s'appuie sur un diagnostic partagé des forces et des fragilités du secteur, en relevant des données objectives issues tant des chiffres du ministère de la Culture que des travaux conduits par les réseaux professionnels. Il vise ensuite à formuler des propositions concrètes pour achever la structuration des arts visuels et leur donner les moyens de répondre aux défis du XXIe siècle.

Les arts visuels n'ont pas seulement besoin de financements supplémentaires, comme les autres secteurs culturels. Ils ont besoin d'une politique publique renouvelée, cohérente et ambitieuse, à la hauteur des missions d'intérêt général qu'ils assument déjà et qu'ils ambitionnent de pérenniser au bénéfice de toutes et tous.

LE RÉSEAU DES ARTS VISUELS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Plus de 2 000 galeries associatives et commerciales, dont 340 membres du CPGA

140 foires et festivals de photographie dont 33 membres du réseau LUX

113 réseaux et associations d'artistes membres de la FRAAP

58 centres d'art membres de DCA

55 écoles d'art territoriales de pratiques amateurs membre du réseau ANÉAT

51 résidences d'artistes membres du réseau ARTS EN RÉSIDENCE

44 écoles supérieures d'art membres de ANDÉA

35 artothèques membres de l'ADRA

31 centres photographiques membres de DIAGONAL

22 Frac membres de PLATFORM

9 lieux ressources membres du réseau DOCUMENTS D'ARTISTES

MISSIONS PERMANENTES

- Production artistique
- Expositions
- Résidences d'artistes
- Médiation culturelle
- Inclusion et accessibilité
- Éducation artistique et culturelle
- Actions hors-les-murs
- Ressources et formation

LES FRAC ET CACIN : DES LIEUX OUVERTS À TOUS

3,5 millions de visiteurs

4 500 artistes exposés

1 000 expositions dont 58 % hors-les-murs plus de 500 hors-les-murs

16 500 actions d'éducation artistique et culturelle

543 000 bénéficiaires d'actions culturelles dont 380 000 de moins de 18 ans

ENJEUX STRATÉGIQUES

- Démocratie culturelle et droits culturels
- Éducation et formation du regard
- Cohésion sociale et inclusion
- Attractivité et rayonnement des territoires
- Transition écologique et responsabilité sociale
- Innovation, transitions numériques et IA
- Souveraineté culturelle et diversité des images
- Rayonnement international de la création française

LES ARTS VISUELS CRÉATEURS DE VALEUR

150 millions d'euros d'Investissement annuel de l'État

433 069 établissements actifs

158 500 emplois

10,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires

3,8 milliards d'euros de valeur ajoutée

Les arts visuels : un secteur majeur au service de l'intérêt général

Les débats relatifs aux arts visuels sont encore trop souvent abordés sous l'angle de leur fragilité économique ou des difficultés rencontrées par les artistes et les structures de diffusion. Si ces constats sont réels, ils tendent parfois à occulter une réalité plus fondamentale : les arts visuels constituent aujourd'hui l'un des principaux secteurs de la création contemporaine en France et remplissent des missions d'intérêt général dont l'importance n'a cessé de croître.

À l'heure où les pouvoirs publics recherchent des politiques capables de répondre simultanément aux enjeux de cohésion sociale, d'attractivité territoriale, de transition écologique, d'innovation, d'éducation ou encore de souveraineté culturelle, les arts visuels apparaissent comme un levier à la fois efficace et indispensable.

Leur contribution dépasse largement la seule production d'œuvres car ils irriguent les territoires, soutiennent l'économie créative, participent à la formation du regard critique, favorisent l'inclusion et l'émancipation sociale et enfin accompagnent les grandes transitions contemporaines.

Ils représentent un secteur économique de premier plan, ayant une valeur ajoutée parmi les plus élevées du secteur culturel et un effet de levier au moins égal à celui du patrimoine. Le secteur est aussi le premier employeur de la culture. Il a su construire un réseau exceptionnel de formation, de production et diffusion sur l'ensemble du territoire et il constitue un laboratoire d'innovation artistique et sociale.

1

L'engagement du milieu professionnel en faveur de la cohésion sociale, des droits culturels et des citoyennes et citoyens

Au-delà de la production d'œuvres, les arts visuels produisent du lien social au service des citoyennes et citoyens tout comme des habitantes et habitants.

L'écosystème de l'art contemporain fonctionne en symbiose avec des rôles précis interdépendants entre artistes, marché, collectionneuses et collectionneurs, galeries, institutions muséales, tiers lieux, centres d'art, Frac, fondations et même dans une certaine mesure les plateformes numériques. C'est tout cet écosystème qui porte la cohésion de l'art contemporain : les artistes formés dans une école passent par une ou plusieurs résidences pour trouver une galerie ou être exposés ou produits dans un centre d'art. Chaque composante joue un rôle pour qu'in fine le travail de l'artiste soit montré au public et ses œuvres achetées afin d'être conservées dans une collection.

Cette finalité commune de monstration irrigue la chaîne de complémentarité du secteur au quotidien : aujourd'hui, les citoyennes et citoyens tout comme les habitantes et habitants sont invités à participer à chaque stade. Les galeries ont besoin de médiation pour toucher un nouveau public, les productions se font en lien avec les habitantes et habitants, les résidences se font en relation directe avec les quartiers, écoles, entreprises ou territoires, les commissariats d'exposition s'adossent à des collectifs, les comités d'acquisition intègrent des jeunes…

Depuis une vingtaine d'années, les structures d'art contemporain ont profondément transformé leurs missions. Aux fonctions traditionnelles de diffusion et de soutien à la création se sont progressivement ajoutées des missions d'éducation artistique, de médiation, de participation citoyenne, d'inclusion, d'accessibilité, d'action sociale ou encore de coopération avec les structures ancrées des territoires.

Les Frac, centres d'art, écoles d'art, résidences, artothèques, associations et lieux indépendants développent aujourd'hui une programmation largement ouverte aux habitantes et habitants : ateliers participatifs, pratiques amateurs, interventions dans les établissements scolaires, actions en milieu hospitalier ou en milieu carcéral, accompagnement des personnes en situation de handicap, projets avec les quartiers prioritaires ou les territoires ruraux, commandes artistiques citoyennes…

Cette capacité d'intervention fait des arts visuels un outil particulièrement efficace de mise en œuvre des droits culturels par la participation citoyenne. Ainsi, les équipes développent des démarches fondées sur la co-construction avec les habitantes et habitants, la participation des publics et la reconnaissance de la diversité culturelle, que ce soit dans la conception, le commissariat ou même l'acquisition d'œuvres.

La culture est une condition essentielle du débat démocratique, de la liberté de création et de la capacité critique de la population. Les arts visuels ont parfaitement intégré ces enjeux. Ces objectifs poursuivis par les actrices et acteurs de l'art contemporain justifient aussi le maintien et le développement des financements publics car ils correspondent pleinement aux orientations contemporaines des politiques publiques. Ainsi, les projets participatifs représentent désormais une part importante de l'activité des structures des arts visuels.

Selon Ipsos, une majorité écrasante de Français (82 %) estime qu'il faudrait renforcer la présence de l'art dans la vie quotidienne, dont près d'un quart (24 %) considère même que c'est une priorité absolue. Cette conviction témoigne d'une prise de conscience collective du rôle fondamental que joue l'exposition artistique dans l'équilibre personnel et le bien-être social[7].

Une attention aux publics

En 2023

Près de 2 millions
de personnes accueillies dans les Frac, dont plus de 350 000 scolaires

Près de 1,4 million
de personnes accueillies dans les centres d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) en 2023 dont 12 % de scolaires

67 %
des Frac ont associé des enfants et des jeunes à leurs réflexions sur les projets artistiques

84 %
des CACIN ont réalisé des actions de création participatives et/ou partagées avec un public spécifique

1586
actions des CACIN en 2023 ont touché **50 000 jeunes** de moins de 18 ans

1177
actions des CACIN dans les quartiers prioritaires de la ville avec **598** partenariats ont touché **25 000** jeunes de moins de 18 ans

Source :
DGCA – Enquête annuelle des labels FRAC et CACIN 2023

7 Enquête Ipsos BVA pour *Beaux-Arts magazine*, « Les Français et l'art », Décembre 2025.

EXEMPLES DE PROJETS D'ENGAGEMENT DU MILIEU PROFESSIONNEL

Programme PiSourd·e

PiSourd·e est un programme unique en Europe né à l'école des Beaux-Arts de Marseille en 2005 et désigné comme « site pilote en France » par le ministère de la Culture. Il permet notamment aux personnes étudiantes sourdes et malentendantes de faire leurs études et d'obtenir les diplômes nationaux délivrés par l'école.
Le programme s'est enrichi d'un projet de recherche en LSF consacré à l'élaboration d'une terminologie propre aux champs de l'art et du design, marquant ainsi l'entrée de la langue des signes au sein de l'école. Il s'est ensuite prolongé par la création de PiLAB, un atelier de recherche et de création réunissant des étudiantes et étudiants ainsi que des personnes intervenantes sourdes et entendantes autour de problématiques liées à la perception, au mouvement et à la traduction. Rayonnant aujourd'hui bien au-delà des Beaux-Arts grâce à de nombreux partenariats, notamment avec le LEEUM, musée d'art de Séoul, et le MAC à Marseille, PiSourd·e contribue à sensibiliser un public élargi aux expériences sourdes et à leur rapport critique au monde.

www.beauxartsdemarseille.fr/lecole-ses-engagements/nous-connaitre/pisourde/

Le groupe des Grainetonautes

Créé à l'ouverture de La Graineterie – Centre d'art de la Ville de Houilles, les Grainetonautes, groupe composé de personnes habitant le bassin ovillois et partageant un intérêt pour les activités du centre d'art, comptent aujourd'hui plus de 80 membres. Chaque saison, l'équipe de La Graineterie propose aux Grainetonautes des expériences artistiques privilégiées : pré-visites des expositions, visites commentées, temps d'échanges et rencontres avec les artistes et commissaires des expositions.
Les Grainetonautes constituent une part importante du public adulte du centre d'art et contribuent à son rayonnement, dans la ville et au-delà.
Les Grainetonautes jouent également un rôle dans la diffusion des informations relatives aux événements et à la programmation, en relayant les actualités du centre d'art au sein de leurs réseaux.

www.facebook.com/artpaysagenature93/posts/les-grainetonautes-amis-du-centre-dart-la-graineterie-situ%C3%A9-%C3%A0-houilles-78-vienne/ 688712431567020/

Projet LEVAINS

LEVAINS est un projet de recherche-action participative au sein duquel l'art coopératif et la co-création sont parties prenantes. Portée par des microbiologistes, des boulangères, des boulangers, des paysannes, des paysans et des artistes, cette recherche nationale se co-construit depuis 2021. Elle cherche à comprendre l'origine de la richesse et la diversité microbienne des levains paysans et boulangers. Les formes sensibles qui s'y développent, participent à la création du collectif, à la construction de commun et à la transmission de l'expérience. La recherche-participative, tout comme les pratiques artistiques coopératives éco-socialement engagées considèrent que les sciences et les arts gagnent à s'expérimenter collectivement et sans hiérarchiser les savoirs et savoir-faire.
Cette recherche défend une perspective politique en faveur d'une écologie sociale et environnementale.

marie-preston.com/fr/Projets/levain-2021-2026

Étude d'impact social par l'Espace 36

L'Espace 36, centre d'art associatif à Saint-Omer (Pas-de-Calais), a mené entre 2017 et 2019 une étude d'impact social de ses expositions, axée sur la mixité des publics. Avec un appui universitaire et dans le cadre d'un projet européen conduit par l'APES (réseau régional d'ESS), des outils de récolte de données (étude des publics, questionnaires adhérents et partenaires, observations…) ont été construits en dialogue avec les parties prenantes et partenaires du centre d'art. Disponibles sur le site de l'Espace 36, ils ont vocation à être utilisés par la filière professionnelle. Les résultats de l'étude d'impact montrent que l'Espace 36 est ouvert à un public diversifié et mixte, d'initiés comme de curieux, d'origines sociales diverses. Des indicateurs permettent d'initier une mise à jour des constats de l'étude d'impact social.

espace36.free.fr/wp-content/uploads/2019/11/Brochure-impact-social-espace-36.pdf

2
Un maillage territorial unique au service de toutes les habitantes et de tous les habitants

L'un des principaux atouts des arts visuels réside dans leur exceptionnelle implantation territoriale. Avec moins de 40 % des effectifs concentrés en Île-de-France, le secteur des arts visuels est réparti sur l'ensemble du territoire français.

En effet l'art contemporain n'est pas concentré dans les grandes métropoles et les Frac, centres d'art, résidences, festivals, artothèques, écoles d'art, associations et lieux indépendants constituent un réseau de proximité couvrant l'ensemble du territoire national. Près de la moitié des centres d'art contemporain est établie en dehors des métropoles majeures, environ un établissement sur cinq trouvant ancrage dans des communes rurales. Les structures d'art contemporain ont su construire un maillage territorial y compris dans les territoires dit ultramarins comme en témoignent les cartographies des réseaux des arts visuels. Cette meilleure répartition que d'autres métiers de la création s'explique aussi par le maillage territorial des musées, du patrimoine et des galeries d'art ou maisons de vente, qui permet de créer un écosystème culturel hors de Paris, où gravitent les artistes[8].

Concernant spécifiquement le maillage des écoles d'art nationales, territoriales mais également des écoles préparatoires, leur implantation permet aux jeunes d'accéder à des formations d'excellence en respectant une certaine proximité. Cette présence dans les territoires nous est envié par les autres secteurs de la création artistique pour lesquels l'accès aux études supérieures nécessite déménagement et investissements conséquents. Ces équipements participent aussi à la vitalité des territoires éloignés de centres.

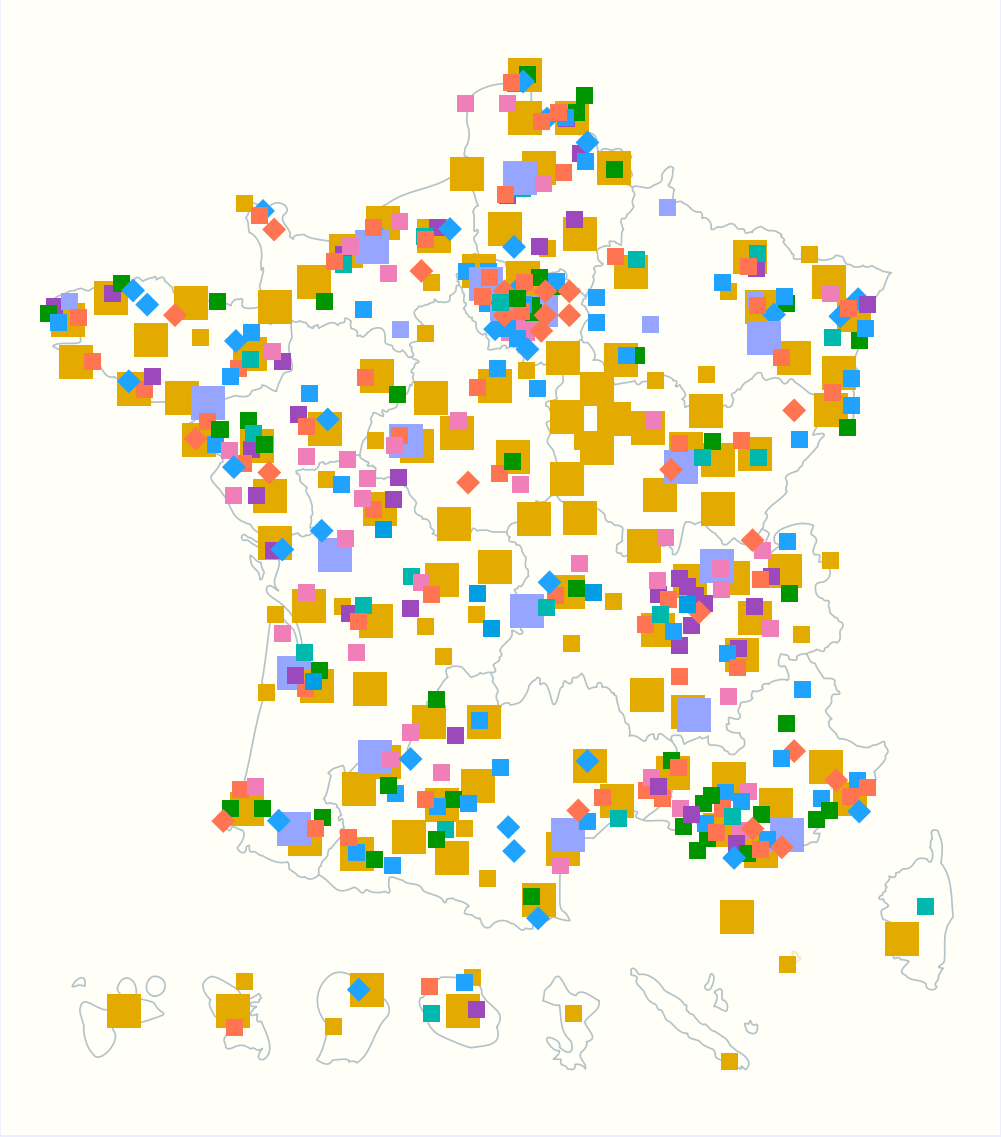
Au-delà de leur implantation physique, les structures développent une politique active de diffusion hors les murs : expositions itinérantes, interventions dans les établissements scolaires, résidences d'artistes, projets avec les collectivités, médiation dans l'espace public… Ainsi, la dernière enquête annuelle des labels arts visuels montre que 75 % des expositions des Frac se sont faites hors les murs (30 % en milieu rural et 8 % dans quartiers de politiques de la ville) et que les centres d'art ont réalisé 163 expositions hors les murs, 1586 actions dans 279 lieux différents sur le territoire et 1177 actions dans les quartiers prioritaires de la ville. Le dernier PAP (Projet annuel de performances), qui évalue le financement des politiques publiques, souligne qu'en 2023, le taux d'expositions réalisées hors les murs par les Frac est de 79 %[9].

8 Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 Secteur des Arts Visuels – Décembre 2025, We are Creative/EY.

9 Tandis que pour le spectacle vivant, le taux de représentations hors ville-siège (en tournée et en itinérance) des établissements publics et labels producteurs de spectacle est de 45 %, (Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2026, PROGRAMME 131 Création).

Cette présence constitue un outil essentiel d'aménagement culturel du territoire et les arts visuels jouent ainsi un rôle majeur dans les politiques de revitalisation des centres-bourgs, dans les stratégies touristiques, dans l'accompagnement des territoires ruraux et dans la cohésion entre les habitantes et habitants. Les arts visuels participent ainsi grandement à la réduction des inégalités territoriales.

Le maillage territorial des lieux d'art contemporain



EXEMPLES D'ACTIONS DU MILIEU PROFESSIONNEL DANS LES TERRITOIRES

Programme Meet-up

Le programme Meet-up organisé par les associations Documents d'artistes (implantées dans 10 régions de France dont La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique), favorise la rencontre entre les artistes et le milieu professionnel français et international via des visites d'ateliers. À travers ces mobilités et ces coopérations, il révèle la richesse et la diversité de scènes artistiques, parfois méconnues ou isolées, et tisse des liens durables entre réseaux professionnels.
Le dernier Meet-up à La Réunion a permis à trois personnes travaillant sur l'Hexagone de rencontrer une dizaine d'artistes de l'île, ouvrant notamment la voie à l'écriture d'un texte transversal sur les artistes réunionnaises et réunionnais participant à la foire Drawing Now 2026. Celui qui s'est tenu en Guadeloupe en mai 2026 a permis à quatre personnes de l'Hexagone de faire naître collaborations et opportunités, dont la création d'un programme de résidences croisées entre la Maison Coquille à Basse-Terre et le CAPC à Bordeaux.

reseau-dda.org/en/network-events

Structure nomade de diffusion Plus Vite

En région Grand Est, l'association Plus vite développe des dispositifs mobiles de diffusion de l'art contemporain pour dynamiser les territoires, faciliter l'accès aux œuvres de ses habitantes et habitants et les accompagner dans un parcours leur permettant de développer une pratique culturelle autonome.
Ses dispositifs mobiles, atypiques et innovants, complètent les actions de proximité des artothèques du territoire, en facilitant la présentation d'œuvres dans de bonnes conditions et dans des lieux qui ne sont habituellement pas dédiés à la culture.
Tous ses projets sont systématiquement le résultat de rencontres, de diagnostics et surtout d'un travail réalisé en partenariat avec les actrices et acteurs du territoire.
En 2025, l'association a organisé 13 expositions, sensibilisé à l'art 16 625 personnes, compté 381 emprunteuses et emprunteurs, enregistré 503 prêts gratuits d'œuvres. Des chiffres qui témoignent de la diversité des rencontres possibles entre les œuvres et les habitantes et habitants d'un territoire qui s'étend sur 4 départements.

www.plusvite.org/about

Centre Lozérien d'Art et Citoyenneté – CLAC

Créé à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt en 2024, le CLAC (Centre Lozérien d'Art et Citoyenneté) est un projet de centre d'art contemporain installé dans l'ancien monastère bénédictin de Sainte-Énimie, en Lozère. Son identité tient à la citoyenneté, présente à la fois dans la gouvernance de l'association – constituée à majorité de résidentes et résidents du territoire, et dans une programmation construite avec et pour les habitantes et habitants, accueillant les initiatives locales. Le CLAC a pour mission de faire connaître la création contemporaine en faisant vivre le lieu toute l'année avec les acteurs culturels du territoire le moins peuplé de France.
Chaque année, le CLAC s'attache à une notion qui structure les propositions artistiques. La saison 2026 faisait la part belle à l'idée de PLAN, celle de 2027 sera consacrée à celle du CHANTIER, en écho aux travaux de construction et d'aménagement portés par la commune qui donneront naissance à de nouveaux locaux, accessibles et utilisables par toutes et tous.

www.centredartcitoyen.org/

3
Un secteur exemplaire face aux grandes transitions

Dans sa Déclaration commune «L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe» du 18 juin 2026, les institutions européennes reconnaissent que «la culture est une ressource stratégique permettant à l'Union de faire face aux réalités actuelles très préoccupantes, telles que les tensions géopolitiques et géoéconomiques, le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement, les inégalités sociales et économiques, les évolutions technologiques rapides, les changements démographiques et une crise de santé mentale. En parallèle, les secteurs et industries de la culture et de la création, y compris le secteur audiovisuel, sont confrontés à leurs propres difficultés, qui nécessitent un soutien ciblé et des mesures décisives.»

Source :
Déclaration commune de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen signée le 18 juin 2026 intitulée «L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe».

Les arts visuels apparaissent aujourd'hui comme l'un des secteurs culturels les plus avancés sur les enjeux contemporains majeurs.

Les établissements publics des arts visuels affichent des résultats parmi les meilleurs de l'ensemble des disciplines culturelles en termes de parité. Les artistes femmes représentent désormais environ 40 % des artistes exposés dans les Frac et les centres d'art. Elles représentent également plus de la moitié des acquisitions photographiques récentes ainsi qu'une majorité des nominations et récompenses nationales. Les résidences des Frac ont été à destination des femmes pour 61% en 2023. Cette progression témoigne d'une transformation profonde des politiques artistiques engagées depuis plusieurs années.

Les arts visuels sont également fortement investis dans les transitions écologiques : réemploi des matériaux, scénographies écoresponsables, mutualisation des transports d'œuvres, limitation des productions éphémères, circuits courts, sobriété énergétique des expositions, coproduction des expositions : les initiatives se multiplient dans l'ensemble du secteur. La foire Art Paris s'est engagée dans une démarche d'analyse du cycle de vie, les ateliers d'artistes comme celui de Xavier Veilhan organisent des transports d'œuvre par bateau à voile… Les arts visuels se montrent innovants pour embrasser les contraintes écologiques.

Enfin, les arts visuels occupent une position stratégique dans les transformations numériques : à l'heure où les plateformes et l'intelligence artificielle exploitent massivement les images produites par les créatrices et créateurs, les arts visuels deviennent un enjeu majeur de souveraineté culturelle. Les artistes interrogent directement les questions de partage de la valeur, de protection de la création, de régulation des plateformes numériques et d'éducation à l'image.

Cette responsabilité nouvelle confère aux arts visuels une portée politique inédite face aux enjeux de transition et d'adaptation. Les arts visuels y répondent pleinement en innovant et font montre d'une capacité de résilience et d'adaptation exemplaire.

Les arts visuels, un secteur en avance sur les enjeux contemporains

Parité

Les artistes femmes constituent **40 %** de la programmation des Frac et des CACIN

Plus de 50 % des acquisitions des Frac sont des œuvres d'artistes femmes

53 % des acquisitions photographiques concernent des femmes

51 % des bénéficiaires de résidence dans les CACIN sont des femmes

67 % des lauréats des principaux prix en 2025 sont des femmes

70 % de femmes à la direction des Frac et **56 %** à la direction des CACIN

Inclusion handicap

86 % des CACIN utilisent des dispositifs à destination de personnes en situation de handicap : visites sensorielles, facile à lire et à comprendre – FALC, dispositifs de médiation adaptés, ateliers de discussions, gilets vibrants, matériauthèque, langue des signes…

76 % des Frac utilisent des dispositifs, tels que visites en LSF, Facile à lire et à comprendre – FALC, dispositifs de médiation adaptés et outils de reproductions tactiles, en plus de l'audiodescription (29 %) et de lunettes connectées (5 %)

Écologie

Projets artistiques innovants : « couper les fluides » au Centre d'art de Malakoff, permaculture au Palais de Tokyo…

Coproduction des expositions quasi systématisée

62 % des CACIN (et 53 % des Frac) ont engagé une réflexion sur la transition écologique et 18 % (23 % pour les Frac) ont une stratégie de transformation écologique, sur la base d'un diagnostic préalable

Création de nouvelles structures d'accompagnement dans l'économie circulaire de l'art, Plinth ; Sursauts…

Implication des réseaux (groupe de travail, production de ressources, journées professionnelles dédiées…)

Sources :
livrets de restitution des enquêtes labels, données 2024, Ministère de la Culture ; CNAM, Rapport « Diagnostic Culture et Création en Mutations (2CM) », Paris, novembre 2023, produit dans le cadre du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir, catégorie Diagnostic, p. 108 à 112.

EXEMPLES DE RÉPONSES DU MILIEU PROFESSIONNEL AUX ENJEUX CONTEMPORAINS

L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe
Dans sa Déclaration commune « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » du 18 juin 2026, les institutions européennes reconnaissent que « la culture est une ressource stratégique permettant à l'Union de faire face aux réalités actuelles très préoccupantes, telles que les tensions géopolitiques et géoéconomiques, le réchauffement climatique et la dégradation de l'environnement, les inégalités sociales et économiques, les évolutions technologiques rapides, les changements démographiques et une crise de santé mentale. En parallèle, les secteurs et industries de la culture et de la création, y compris le secteur audiovisuel, sont confrontés à leurs propres difficultés, qui nécessitent un soutien c iblé et des mesures décisives. »

Source : Déclaration commune de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen signée le 18 juin 2026 intitulée « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe ».

La charte verte
« Pour une co-conception de la médiation »
Face à l'urgence sociale et climatique et à la nécessité de repenser leurs pratiques et leurs modèles, les équipes de la médiation en art contemporain partagent, débattent et analysent régulièrement des méthodologies de travail tournées vers la redirection écologique de leur métier. En lien direct avec les artistes, les œuvres et les publics, la médiation est un terrain fertile pour sensibiliser les consciences, tisser des récits nouveaux et accompagner les transformations profondes du monde de l'art contemporain.
C'est en ce sens qu'en 2025, BLA! Association nationale des professionnel·les de la médiation en art contemporain a publié une brochure « Pour une co-conception de la médiation » à l'usage des actrices et acteurs de l'art contemporain qui pose les fondements éthiques et professionnels d'une médiation consciente de son rôle dans l'adaptation du secteur culturel.

blamediation.fr/la-charte-verte/

Démarche Art, Soin, Citoyenneté (ASC)
Initié en 2022 par le 3 bis F, la démarche Art, Soin, Citoyenneté (ASC) est une plateforme de co-construction des savoirs et de partage d'expériences réunissant citoyens, personnes concernées et professionnelles dans différents formats de rencontres.
En 2025, cette plateforme est devenue un réseau intersectoriel, impliquant des structures issues de différents champs professionnels (art et culture, santé, accompagnement de personnes en situation de handicap, plateforme de pair-aidance – santé communautaire, lutte contre la précarité, éducation à l'environnement, etc). Ces structures se rejoignent autour de l'imbrication de la création artistique à différentes situations de vulnérabilités et à des environnements de soin, en lien avec la citoyenneté. ASC s'appuie sur la capacité de l'art à prendre soin des individus comme des collectifs et à agir sur des formes de citoyenneté.
Le réseau ASC fédère une cinquantaine de structures en France et en Europe et est en lien avec d'autres réseaux culture & santé, art & handicap, art & pair-aidance.

www.3bisf.com/webinaire-1-art-soin-citoyennete

Résidence Ostensible au Crédac
Le Crédac a accueilli en 2023-24 le collectif Ostensible pour une résidence de recherche considérant les enjeux de représentation du handicap tant dans la création des œuvres que dans les questions d'accueil des publics. Ostensible a proposé une méthodologie basée sur des assemblées, formées par des groupes de personnes (concernées par le handicap ou alliées) pour partager leurs expériences du validisme au sein du monde de l'art contemporain.
Le travail collaboratif a été compilé dans la publication « En résidence n° 3 », qui vise à donner quelques pistes afin de lutter contre le validisme dans les institutions culturelles. Elle est disponible en téléchargement, et en version audio et LSF sous format vidéo.

credac.fr/residences/ostensible

4
Un secteur économique créateur de richesses et d'emplois

L'engagement des actrices et acteurs des arts visuels est soutenu par un secteur économique dynamique qui produit de la valeur, de l'emploi, de l'activité et a de nombreux effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie.

Les arts visuels regroupent des activités extrêmement diverses : création graphique et plastique, photographie, design, galeries, foires, production d'expositions, médiation, commissariat d'exposition, critique d'art, conservation, régie des œuvres, édition, scénographie, transport, assurance, artisanat spécialisé, création numérique ou encore enseignement artistique. Cette diversité constitue l'une de ses principales richesses.

Selon les dernières données du ministère de la Culture, les arts visuels représentent près de 158 500 emplois, soit le premier secteur culturel en matière d'emploi avant le livre et la presse (142 000 emplois) ou l'audiovisuel (123 400 emplois)[10]. Plus de quatre personnes sur cinq y exercent directement un métier culturel, ce qui témoigne d'une forte spécialisation de la filière[11].

La dynamique économique du secteur est également remarquable de résilience et d'agilité. Après le recul lié à la crise sanitaire, le chiffre d'affaires des arts visuels a retrouvé une croissance soutenue. En 2024, il a progressé de 3 %, atteignant un niveau supérieur de 41 % à celui observé avant la crise de 2019[12]. À l'inverse, l'activité recule dans les autres branches culturelles dont l'architecture (- 7 %), la presse (- 6 %), le livre (- 3 %) et l'audiovisuel (- 3 %)[13]. Ainsi au dernier trimestre 2024, le chiffre d'affaires des arts visuels augmente légèrement de 2 % et le secteur enregistre un volume d'activité qui dépasse de 34 % son niveau du quatrième trimestre 2019. Cette croissance est principalement portée par les activités de création artistique et de design[14].

10 Chiffres clés 2025 du DEPS, Fiche Emploi culturel, tableau 2, p. 88.

11 Chiffres clés 2025 du DEPS, Fiche Emploi culturel, tableau 2, p. 81.

12 « Art Market Report 2025 » (ArtBasel & UBS, 2025).

13 Nicolas Pietrzyk, Culture Chiffres, Le poids économique de la Culture en 2024, ministère de la Culture, DEPS 2026-3, p. 2.

14 Note de conjoncture du DEPS 2026.

Les arts visuels sont aussi soutenus par le secteur marchand de la scène parisienne qui place la France 4e sur le marché de l'art mondial, malgré une baisse de 12 % des ventes en un an[15], dans un contexte marqué par la reconfiguration des équilibres internationaux (ralentissement du marché américain avec - 9 % de chiffre d'affaires en un an, fragilisation de la place londonienne avec le Brexit, etc.). Ainsi, la production totale des arts visuels (10,6 milliards d'euros) dépasse de loin le livre (6 milliards d'euros) et le patrimoine (9,1 milliards d'euros). Les arts visuels sont en volume le troisième secteur culturel après l'audiovisuel (39,3 milliards d'euros), le spectacle vivant (17,5 milliards d'euros), si l'on exclut la publicité des industries culturelles (11,3 milliards d'euros)[16]. Selon le Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025, ce dynamisme s'appuie « sur un cadre national favorable, comme les politiques publiques de soutien à la création artistique, la protection du statut des artistes ou le maillage territorial d'institutions culturelles ». Malgré cette vitalité, les galeries d'art sont confrontées à un contexte économique moins stable, une hausse des coûts de fonctionnement, un vieillissement de la clientèle traditionnelle et une évolution des modes de consommation culturelle. Par ailleurs, l'absence de régulation spécifique des arts visuels en France empêcherait une action publique cohérente et adaptée aux enjeux actuels du marché[17].

Les ventes d'œuvres, les galeries, les foires, les entreprises de design, la photographie, les commandes publiques et privées, les collectionneuses et collectionneurs ainsi que les fondations participent à un écosystème économique hybride dans lequel investissement public et investissement privé se renforcent mutuellement, à la condition que les financements publics soient à la hauteur.

Les arts visuels en chiffres

158 500
emplois
dans les arts visuels,
premier secteur culturel
employeur avec le livre
et la presse

41 %
de croissance du chiffre
d'affaires entre 2019
et 2024

Plus de 80 %
des actifs exercent
un métier spécialisé dans
les arts visuels

Une production
marchande à
91 % en 2024

Source :
DEPS – chiffres clés
De la culture 2025 ; INSEE

15 Martin Bethenod, « Le renforcement de la scène artistique française : panorama et propositions », mai 2025, p. 8.

16 Nicolas Pietrzyk, Culture Chiffres, Le poids économique de la Culture en 2024, ministère de la Culture, DEPS 2026-3, p. 8.

17 Panorama des Industries Culturelles et Créatives 2025 Secteur des Arts Visuels – Décembre 2025, We are Creative/EY, p. 32.

La phrase du chef d'orchestre Pejman Memarzadeh : « Les subventions ne sont pas des cadeaux : elles sont des leviers » s'applique avec acuité à la logique économique des arts visuels. Les financements publics ne viennent pas se substituer au marché ; ils permettent d'en soutenir la diversité, la prise de risque artistique et l'innovation.

Cette dynamique produit également un important effet multiplicateur comparable ou supérieur à ce qui a été identifié pour le patrimoine : les retombées économiques du tourisme patrimonial sont estimées par Atout France à 15 Md€ annuels et 100 000 emplois générés à l'échelle du pays. Dans sa Déclaration commune « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » du 18 juin 2026, les institutions européennes reconnaissent que « les secteurs et industries de la culture et de la création sont des secteurs économiques dynamiques […] et représentent une ressource stratégique pour la compétitivité et la cohésion de l'Europe, en générant de la croissance économique et des retombées positives dans l'ensemble des secteurs et des territoires, créant alors des emplois qualifiés et confortant l'avantage de l'Union en matière de créativité et d'innovation. »

Les activités des arts visuels mobilisent une chaîne économique particulièrement large : entreprises de transport spécialisé, d'imprimerie, d'artisanat, scénographes, entreprises de construction, hôtels, restauration, communication, tourisme, métiers du numérique ou encore professions juridiques. Elles représentent aussi « une source d'activité majeure et non délocalisable pour les entreprises françaises, tout en permettant le maintien de filières professionnelles d'excellence et de savoir-faire rares »[18].

Chaque exposition, résidence, biennale ou festival génère ainsi une activité économique largement supérieure à son seul budget artistique. Les retombées concernent directement les commerces de proximité, les entreprises locales et les services du territoire. Les arts visuels participent ainsi pleinement aux politiques d'attractivité économique des territoires.

18 Mission d'information du Sénat sur la gestion des monuments historiques destinée à « examiner les forces et les limites du cadre actuel de gestion (de ces monuments), afin de définir un nouvel horizon pour cette politique ancienne de protection ».

EXEMPLES D'EFFETS DE LEVIER ÉCONOMIQUES

Économie des galeries de promotion
En 2025 pour la première fois, le baromètre des galeries a mesuré leur marges nettes : pondérée selon le poids économique des structures, elle s'établit à 5,5 %, venant donc relativiser les supposées marges d'une profession dont on retient plus volontiers les commissions que les charges. Aussi, en 2025, ces marges bien plus modérées que dans d'autres secteurs n'ont pas permis un soutien à l'emploi. En effet, près d'un tiers des galeries accuse un déficit à la clôture de l'exercice et elles sont 9 % de plus à tout juste atteindre l'équilibre. La fragilité de la rentabilité des galeries a des conséquences directes sur l'emploi : les effectifs directs ont diminué de 19 %, les emplois indirects de 28 % et le nombre d'artistes rémunérés a chuté de près de 3 %.
Selon Magda Danysz, présidente déléguée du CPGA, « la dégradation de l'emploi est l'un des signaux les plus préoccupants. Comment protéger les équipes alors que les marges de manœuvre des galeries se réduisent ? C'est un véritable axe de réflexion pour une profession qui bénéficie de relativement peu d'aides ».

www.comitedesgaleriesdart.com/actualites/barometre-2026-des-galeries-dart/

Bourges 2028, capitale européenne de la culture
Le projet « Territoires d'avenir-Bourges 2028 » va au delà de la création d'événements d'une capitale européenne de la Culture, en intégrant les valeurs essentielles telles que la transition écologique, en plaçant les artistes au centre du projet, en positionnant les villes et les territoires ruraux comme leviers d'innovation et en promouvant les droits culturels. Bourges 2028 entend offrir un nouveau modèle sociétal et territorial et une réponse, par la culture, à la période d'incertitudes, de crises climatique et sociale.
À titre d'exemple, « RER Europa » propose différents itinéraires ruraux à partir de gares végétalisées : les visiteurs se déplacent en bus bas carbone et découvrent un parcours jalonné de plusieurs étapes combinant pauses gustatives, découverte d'œuvres d'art contemporain et de lieux patrimoniaux ou environnementaux exceptionnels. La démarche globale repose sur l'engagement à ce que les artistes ainsi que les habitantes et habitants soient au cœur d'un projet culturel transversal d'innovation et de rééquilibrage des territoires associant le social et l'inclusif à l'écologique.

Le ratio remarquable des Rencontres d'Arles
Les retombées économiques des Rencontres d'Arles témoignent chaque année de l'impact concret du festival sur son territoire. Évaluées en collaboration avec Bouches-du-Rhône Tourisme, elles sont estimées à 59 millions d'euros en 2025. Ce montant prend en compte les retombées directes et indirectes liées aux séjours des festivaliers, qu'ils viennent à la journée ou passent une ou plusieurs nuits sur le territoire.
En regard, l'investissement des pouvoirs publics — collectivités territoriales et ministère de la Culture — s'élève à près de 1,8 million d'euros. Ainsi, pour chaque euro d'argent public investi, ce sont 32,7 euros de retombées économiques générées.
Un ratio particulièrement remarquable, qui démontre que les arts visuels, au-delà de leur contribution essentielle au lien social, à l'ouverture et à notre perception du monde par le regard des artistes, constituent également un véritable moteur de développement et d'attractivité économique pour les territoires.

Les arts visuels apparaissent comme un secteur particulièrement performant au regard des objectifs assignés aux politiques publiques contemporaines. Créateurs de richesses, d'emplois et d'activité économique, ils contribuent également à la cohésion sociale, à l'attractivité des territoires, à la démocratisation culturelle, à la transition écologique, à la parité et à l'éducation des citoyennes et citoyens.

Ce constat souligne le paradoxe auquel est confronté le secteur : alors que ses missions d'intérêt général n'ont jamais été aussi nombreuses ni aussi stratégiques, les moyens qui lui sont consacrés demeurent en décalage avec cette montée en responsabilité et en professionnalisation.

Cette fragilité ne résulte pas seulement d'un déficit de financement, mais d'un retard historique d'attention, de structuration institutionnelle, économique et sociale des arts visuels, qui appelle aujourd'hui un rééquilibrage des politiques publiques.

Les fragilités d'un secteur insuffisamment soutenu

Alors que les arts visuels constituent l'un des principaux secteurs de la création contemporaine et qu'ils remplissent des missions d'intérêt général toujours plus nombreuses, ils demeurent le secteur pour lequel les politiques culturelles françaises portent le moins d'attention.

Cette situation trouve son origine dans une histoire libérale qui a incité les politiques culturelles à se laisser guider par le marché. Pour autant, la structuration par le marché a laissé place, pour construire une économie française du cinéma, à un interventionnisme justifié par l'exception culturelle. Ainsi le cinéma et l'audiovisuel dans son entier, puis le spectacle vivant, puis la musique et l'édition, ont bénéficié de politiques publiques volontaires pour pallier les carences du marché. Les politiques publiques sont intervenues, de manière fragmentée, sur les secteurs de la création artistique au gré des menaces et des transformations subies par la culture.

Toutes ces interventions et cette attention portées par les politiques culturelles de ces dernières décennies ont laissé de côté les arts visuels : quasi aucun mécanisme de soutien fiscal par exemple n'existe au bénéfice des arts visuels alors que les crédits d'impôts culturels représentent près de 800 millions d'euros en 2023[19]. Les arts visuels n'ont jamais bénéficié de l'attention des pouvoirs publics à la hauteur de celle portée aux autres secteurs : alors que l'audiovisuel, le spectacle vivant, la musique ou encore le livre bénéficient d'outils de soutien ou de régulation créés spécialement (taxes spéciales, crédits d'impôt, prix unique, droits voisins, quotas, médiateurs, soutien à l'export…), le seul outil spécifique aux arts visuels remonte à 1920 : le droit de suite.

Ce défaut d'attention historique explique largement les difficultés contemporaines : faibles revenus des artistes-autrices et artistes-auteurs, fragilité des structures employeuses, absence de branche professionnelle, défaut de reconnaissance de l'expertise des métiers, faiblesse du dialogue social, manque de dispositifs économiques adaptés et sous-investissement public.

Ces fragilités ne remettent pas en cause la vitalité du secteur. Elles montrent en revanche que les politiques publiques des arts visuels demeurent inachevées.

19 Panorama des crédits d'impôts culturels 2005-2023, DEPS Yann Nicholas et Louis-Marie Ninnin.

5

Une reconnaissance publique en décalage avec les missions exercées

Il a été vu précédemment que les missions confiées aux arts visuels se sont considérablement élargies. Pourtant, cette montée en responsabilité ne s'est pas traduite par une progression équivalente des moyens publics et les équipes sont aujourd'hui exsangues.

Les collectivités territoriales, qui constituent le premier partenaire financier des arts visuels, connaissent aujourd'hui de fortes tensions budgétaires. Selon le dernier baromètre de l'Observatoire des politiques culturelles, 27 % des collectivités déclarent réduire leurs budgets consacrés à la culture. Les réductions touchent tant les subventions de fonctionnement des structures artistiques, créant une instabilité croissante pour les opérateurs, que le financement au projet, abaissant la capacité d'innovation du secteur.

Cette évolution intervient dans un contexte où les attentes des pouvoirs publics envers les structures n'ont jamais été aussi importantes : développement des publics, éducation artistique, inclusion, transition écologique, égalité d'accès aux droits culturels, coopération territoriale et internationale, numérique. Les équipes sont ainsi confrontées à une injonction paradoxale : faire davantage avec des moyens qui stagnent, voire diminuent, ou avec des statuts en contradiction avec les dispositions légales[20].

L'Observatoire des politiques culturelles résume la situation actuelle par une « accélération de l'érosion des politiques culturelles », caractérisée par trois tensions simultanées :

- un stress budgétaire, avec une diminution inédite des dépenses culturelles (« un plan social à bas bruit »)
- un stress politique, marqué par la remise en cause de la légitimité de certaines politiques culturelles
- un stress organisationnel, lié à la fragilisation des partenariats entre l'État et les collectivités[21].

Les arts visuels apparaissent particulièrement exposés à cette évolution, dans la mesure où ils ne disposent pas des mécanismes de financement pérennes dont bénéficient les autres secteurs culturels.

À cette contrainte budgétaire s'ajoute un phénomène plus récent de remise en cause symbolique de la légitimité de l'intervention publique en faveur de la culture. Les débats sur l'élitisme, le « wokisme » ou la supposée inutilité de certaines politiques culturelles alimentent un climat de défiance qui fragilise les consensus historiques sur lesquels reposaient les politiques publiques de soutien à la création.

20 À titre d'exemple, le statut des professeurs des 43 écoles supérieures d'art n'est pas aligné avec les conditions de délivrance des diplômes.

21 Baromètre 2025 de l'Observatoire des politiques culturelles.

La liberté de création et de diffusion est aussi attaquée et le ministère de la Culture a recensé 76 atteintes entre mars 2025 et mars 2026. Selon Juliette Mant, ancienne haute fonctionnaire pour la liberté de création au ministère de la Culture, « Les éléments recueillis sur une année convergent vers un constat partagé : celui d'une fragilisation rapide, diffuse et systémique de l'exercice effectif » de la liberté de création, sous l'effet de « pressions multiples et convergentes ». Cette évolution se caractérise par « une pluralité des auteurs des entraves, des périmètres de contestation, des modalités d'actions, des registres discursifs mobilisés »[22].

L'exigence permanente de justification conduit à une hyper-instrumentalisation de la culture, sommée de démontrer son utilité économique, sociale ou touristique avant même d'être reconnue comme un bien public.

« Obliger la culture à se défendre sur le terrain de la performance, c'est oublier sa valeur propre ».

Alain Chenevez

Évolution récente des financements publics de la culture et conséquences pour les arts visuels (2023-2026)

NIVEAU DE COLLECTIVITÉ	ÉVOLUTION DES BUDGETS CULTURELS	SITUATION SPÉCIFIQUE DES ARTS VISUELS	PRINCIPALES CONSÉQUENCES
ÉTAT	Stabilisation du budget de la culture mais arbitrages défavorables à plusieurs programmes de création ; tensions fortes sur les crédits déconcentrés ; gels importants.	Les arts visuels sont le secteur le moins financé du programme Création et ne bénéficient ni de taxes affectées, ni de crédits d'impôt sectoriels comparables à ceux du cinéma, de l'audiovisuel ou de la musique.	Diminution des marges d'intervention, reports de projets, fragilisation des opérateurs et baisse des capacités de production.
RÉGIONS	Forte hétérogénéité selon les exécutifs régionaux ; plusieurs régions réduisent leurs interventions culturelles depuis 2023.	Les Frac et les dispositifs d'aide à la création, aux résidences et aux associations connaissent des tensions importantes.	Réduction des aides aux artistes, aux résidences, à la diffusion territoriale et aux acquisitions.
DÉPARTEMENTS	Les départements sont les collectivités les plus contraintes par la baisse de leurs recettes et les dépenses sociales obligatoires.	Les arts visuels, qui ne relèvent d'aucune compétence obligatoire, deviennent une variable d'ajustement budgétaire.	Baisse des subventions aux centres d'art, associations, festivals et actions d'éducation artistique.
COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS	Les communes demeurent les premiers financeurs publics de la culture mais les arbitrages deviennent plus restrictifs.	Les petites structures d'arts visuels, souvent financées principalement par les communes ou EPCI, sont les premières concernées par ces réductions.	Fragilisation des emplois, baisse de l'offre culturelle de proximité, diminution des actions hors les murs et de l'accompagnement des artistes.

Sources : ministère de la Culture, Projet annuel de performances 2025 ; Observatoire des politiques culturelles, Baromètre des politiques culturelles 2025 ; France urbaine ; Départements de France ; Régions de France.

22 Rapport annuel 2025 publié le 09/07/2026 par le ministère de la Culture.

EXEMPLES D'ANNULATION DE PROJETS OU DE FERMETURE DÉFINITIVE DE LIEUX

Récentes fermetures de lieux

→ décembre 2024 : le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire ferme définitivement les portes de son antenne d'exposition de 480 m² située au cœur du célèbre Hangar à bananes, sur le quai des Antilles, à Nantes (Pays de la Loire).
→ décembre 2024 : fermeture de 31 Project, galerie spécialisée dans la scène contemporaine africaine à Paris (Île de France).
→ mars 2025 : arrêt de l'activité de centre d'art de l'Espace multimédia Gantner à Bourogne (Bourgogne-Franche-Comté).
→ juin 2025 : fermeture de la Galerie ETC (Paris 3e).
→ juillet 2025 : fermeture de la galerie Clavé Fine Art (Paris 14e).
→ décembre 2025 : fermeture de la Galerie Isabelle Gounod (Paris 3e).
→ janvier 2026 : le centre d'art contemporain d'intérêt national Le Carré à Château-Gonthier (Pays de la Loire) perd son label après le licenciement de son directeur artistique et la suppression de la subvention régionale.
→ mai 2026 : fermeture d'Air de Paris à Romainville (Île-de-France).
→ juin 2026 : annonce de la fermeture du Grand Café – Centre d'art contemporain d'intérêt national à Saint-Nazaire (Pays de la Loire) en 2027.

Écoles fermées ou en difficulté

→ 2011 : fermeture de l'École supérieure d'arts de Rueil-Malmaison, fondée en 2000 (Île-de-France).
→ 2016 : fermeture de la Haute École d'art de Perpignan, fondée en 1817 (Occitanie).
→ 2025 : fermeture de l'École supérieure d'art et design de Valenciennes, fondée en 1782 (Hauts-de-France).
→ 2026 : fermeture de l'École média art du Grand Chalon, fondée en 1821 (Bourgogne-Franche-Comté).
→ 2026 : l'ESÄ Dunkerque-Tourcoing est menacée par le désengagement de la Ville de Dunkerque (Hauts-de-France).

L'arrêt du festival Usimages

Fin juillet 2026, le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise a décidé de mettre fin à la biennale Usimages. Sa décision, prise sans concertation avec l'association Diaphane qui le produit, met brutalement terme à plus de dix années de collaboration.
Cette décision aurait mérité un débat public autour de son bilan : la biennale propose des expositions accessibles gratuitement au public dans les 11 communes de l'agglomération, permettant à des personnes ne fréquentant pas les lieux culturels traditionnels de rencontrer la photographie et la création contemporaine. En 2025, les visites accompagnées ont ainsi touché 1548 personnes, 46 classes scolaires et 27 groupes constitués.
La contradiction entre la reconnaissance du rôle émancipateur de la création, fréquemment partagée par les personnalités politiques, et ces types et modes de décision, ne peut qu'interroger dans le contexte d'assèchement des budgets.

6

Un retard historique de structuration par rapport aux autres secteurs culturels

L'une des principales spécificités des arts visuels réside dans leur faible niveau de structuration professionnelle.

Contrairement au spectacle vivant, au cinéma ou à l'audiovisuel, les arts visuels ne se sont jamais organisés autour d'une véritable branche professionnelle. Cette absence a entraîné des conséquences durables sur l'ensemble de la filière : absence de convention collective spécifique, dialogue social limité, faible culture des ressources humaines, manque de référentiels métiers et difficultés de professionnalisation des structures employeuses.

Pendant longtemps, ces structures ont fonctionné avec de très petites équipes, souvent composées de deux ou trois personnes salariées, dans lesquelles les directions assumaient simultanément les responsabilités artistiques, administratives, financières et managériales. Cette organisation, adaptée à une économie artisanale, atteint aujourd'hui ses limites face à la complexification croissante des missions.

Le CIPAC a progressivement joué un rôle original de fédération des réseaux afin de pallier cette absence de structuration classique. Cette fonction est singulière dans le paysage culturel français : dans les autres secteurs, ce rôle est principalement assuré par des branches professionnelles, des syndicats employeurs ou des organismes paritaires.

La création récente du Syndicat Employeur des Arts Visuels (SEDAV) marque une étape importante dans cette évolution. Elle ouvre la possibilité d'un dialogue social structuré, d'un travail sur les conventions collectives, les référentiels métiers, les parcours de formation et les conditions d'emploi.

Ce retard a pénalisé les arts visuels qui n'ont pas su peser sur les politiques publiques pour bénéficier de la même attention et des mêmes outils que ceux créés par l'État pour soutenir les autres secteurs de la création. À titre d'exemple, alors que le spectacle vivant dispose d'un Conseil national des professions du spectacle (CNPS) depuis une quinzaine d'années, la création du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) n'a connu sa première plénière qu'en juin 2019.

Tableau comparatif de structuration des secteurs culturels et créatifs

SECTEUR	TAXES AFFECTÉES	CRÉDIT D'IMPÔT	OBLIGATION DE FINANCEMENT	SITUATION
CINÉMA	oui	oui	oui	Très protégé
AUDIOVISUEL	oui	oui	oui	Très protégé
MUSIQUE	oui	oui	oui	Structuré
LIVRE	oui	oui	oui	Structuré
PATRIMOINE	oui	oui	Partiellement	Structuré
ARTS VISUELS	non	non	non	Sous-dotation structurelle

Note : les autres secteurs bénéficient d'un véritable « écosystème public » au travers d'une fiscalité dédiée ; d'obligations de financement ; de quotas ; de régulation économique (prix unique du livre) ; d'opérateurs nationaux avec des budgets bien plus élevés que celui du CNAP ; d'outils à l'export…

EXEMPLES D'INITIATIVES OU BESOINS DE STRUCTURATION DU MILIEU PROFESSIONNEL

Contrats de filière
Après concertation de plus de 500 professionnels entre 2016 et 2017, le contrat de filière pour les arts visuels conclu entre la DRAC, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre constitue, en France, un modèle pionnier de collaboration au service de la création artistique en région. Ce contrat a pour ambition de renforcer la filière en créant des outils d'observation et de coordination adaptés aux réalités régionales, d'améliorer les conditions de travail des artistes, notamment leur rémunération et le respect de leurs droits d'auteur, mais aussi de garantir un accès équitable à la culture et de stimuler l'innovation et la coopération, en intégrant la transition écologique et les droits culturels.

En 2023, la DRAC, la Région Normandie, les départements du Calvados et de Seine-Maritime, les villes de Caen, Cherbourg, Le Havre, Rouen, la métropole Rouen Normandie et le réseau RN13BIS ont signé un contrat permettant de déployer des outils d'information et d'accompagnement aux projets et aux carrières professionnelles des artistes plasticiennes et plasticiens et de tous les actrices et acteurs culturels de l'art contemporain. Ce contrat permet de renforcer les dynamiques d'articulation, d'interconnexion, de dialogue et il jette les bases d'une concertation permanente, organisée et opérationnelle.

Un unique COREPS ouvert aux arts visuels
Installé en octobre 2023, le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) Hauts-de-France est une instance de dialogue social régie par des directives ministérielles. Il a pour vocation de promouvoir et de structurer les métiers du spectacle, ainsi que de favoriser les échanges entre les acteurs culturels de la région.
Afin de diversifier les voix et les expertises qu'il représente, et dans le prolongement de la dynamique collective engagée depuis 2015 par le Collectif régional arts et culture Hauts-de-France (CRAC), le COREPS Hauts-de-France s'est ouvert aux arts visuels, sans toutefois permettre à ses représentants d'accéder à ses instances décisionnaires. À ce titre, 50° NORD – 3° EST, le CIPAC, DCA, la FRAAP et PLATFORM participent aux groupes de travail « Emploi, parcours professionnels, formation » et « Politiques publiques de la culture : transitions et transformation », ainsi qu'à l'assemblée plénière du COREPS.

Un retard historique dans la structuration de la filière de l'enseignement des arts plastiques et visuels
Les écoles supérieures d'art et design, lieux de formation, de production et de recherche, qui constituent un maillon essentiel de l'émergence de l'art, sont toujours dans l'attente d'une structuration : ainsi, conformément à la Stratégie nationale de l'enseignement et de la recherche, la finalisation de la réforme LMD doit permettre aux professeurs de disposer d'un statut conforme aux exigences de l'enseignement supérieur.
Les écoles d'art de pratiques amateurs publiques, premiers foyers des vocations et de l'expression des droits culturels, ne relèvent, elles, d'aucune tutelle pédagogique. La Charte de l'enseignement spécialisé qui clarifie les missions et orientations des établissements ne concerne que la danse, la musique et le théâtre. De plus, les arts visuels sont encore très souvent ignorés dans les Schémas départementaux des enseignements artistiques. Quant aux classes préparatoires agréées par le ministère de la Culture, elles demandent en toute logique à figurer sur Parcoursup afin d'être visibles pour tous les lycéens.

7

Un modèle économique singulier, insuffisamment pris en compte par les politiques publiques

Les politiques culturelles françaises ont été largement construites autour de secteurs dont l'économie repose sur la propriété intellectuelle : cinéma, audiovisuel, musique, édition littéraire. Dans ces secteurs, les producteurs, éditeurs ou diffuseurs concentrent les droits et constituent des acteurs économiques puissants, capables de financer la création, de structurer les professions et de dialoguer avec les pouvoirs publics.

Les arts visuels présentent un modèle très différent. L'économie du secteur repose principalement sur la vente des œuvres, les commandes publiques et privées, les expositions, les ventes en galeries ou en maisons de vente aux enchères et les achats des collectionneuses et collectionneurs. Les droits d'auteur, bien qu'essentiels, représentent une part beaucoup plus limitée des revenus.

Cette spécificité explique notamment la taille plus modeste des sociétés de gestion collective des arts visuels, comme l'ADAGP ou la SAIF, comparativement à la SACEM ou à la SACD.

Elle explique également l'absence de mécanismes de financement comparables à ceux existants dans le cinéma ou la musique. Ainsi, l'économie des industries culturelles et créatives se fonde sur une exploitation massive du droit d'auteur et des droits voisins, alors que l'économie des arts visuels reste liée essentiellement à la vente des œuvres et aux revenus accessoires[23]. D'après les données communiquées par l'ADAGP et la SAIF, l'écrasante majorité des créatrices et créateurs affiliés — soit neuf personnes sur dix — perçoivent un montant annuel de droits inférieur à 1 000 euros, ce chiffre tombant même sous le seuil des 250 euros pour près des deux tiers des membres[24].

Cette différence économique a eu des conséquences importantes sur la structuration du secteur. Faute d'intermédiaires économiques puissants, les arts visuels ont développé une économie plus fragmentée, dans laquelle coexistent galeries, structures associatives, établissements publics, fondations, résidences, festivals et artistes.

Cette diversité constitue une richesse, mais elle rend également plus complexe la construction d'outils collectifs. La conséquence est aussi celle d'une difficulté d'appréhension d'une politique publique adaptée aux arts visuels.

23 Décret du 28 août 2020 qui précise ce qui relève de l'activité principale et de l'activité accessoire des artistes-auteurs et autrices et remplace le décret de 2011.

24 Alison Moss, « les journées nationales des artistes : la création en circuit court », *Quotidien de l'art* n° 3334 du 27 septembre 2026, p. 8.

Les droits d'auteur collectés dans le monde par secteur de création

RÉPERTOIRE	COLLECTES MONDIALES 2023	COLLECTES MONDIALES 2024	COLLECTES MONDIALES 2025	ÉVOLUTION 2025	PART DES COLLECTES MONDIALES
MUSIQUE	11,70 Md€	12,59 Md€	14,1 Md€	+ 11,9 %	90 %
AUDIOVISUEL	700 M€	727 M€	762 M€	+ 8 %	4,9 %
LITTÉRATURE	215 M€	231 M€	231 M€	+ 0 %	1,49 %
ARTS VISUELS	217 M€	219 M€	215 M€	- 1,6 %	1,38 %
ART DRAMATIQUE	210 M€	208 M€	233 M€	+ 12,4 %	1,5 %

Source : rapport annuel 2024, 2025 et 2026 des collectes de droits par la CISAC.

Note : la dernière année 2025 montre une chute des rémunérations alors que l'augmentation de 0,9 % pour les arts visuels en 2024 n'avait pas réussi à contrebalancer la perte de 1,4 % accusée en 2023. Le secteur des arts visuels accuse les plus faibles rémunérations en droit d'auteur au niveau mondial.

EXEMPLES D'INITIATIVES ET D'OUTILS COLLECTIFS EN SOUTIEN AU MILIEU PROFESSIONNEL

Mises en commun des ressources par les réseaux

Le groupe de travail « Ressources » du CIPAC, composé de 14 réseaux, a permis de recenser les outils sur les rémunérations artistiques, y compris par ceux des structures ou organismes en dehors des membres du CIPAC sur la base d'une harmonisation des montants exprimés hors taxes ou nets. L'outil contient des éléments sur la déclaration des rémunérations, notamment sur l'établissement du précompte et le versement de la contribution diffuseur.
Le groupe a également finalisé un outil permettant de répertorier les groupes de travail des membres du CIPAC et plus largement leurs thématiques de réflexion collective afin qu'une information puisse circuler sur les travaux en cours dans les réseaux.
Par ailleurs, le groupe a réfléchi à la création d'un agenda commun permettant de regrouper les temps statutaires et professionnels des membres du CIPAC afin de pouvoir identifier les dates utiles pour la planification de ces temps.

La pérennisation du 238 bis AB du CGI, unique avantage fiscal applicable aux arts visuels

L'entreprise qui achète une œuvre d'art originale ou un instrument de musique avant le 31 décembre 2028 peut déduire le prix d'acquisition de son résultat imposable. Le mécanisme est favorable non seulement à la création contemporaine, car l'artiste doit être vivant au moment de l'achat de l'œuvre, mais aussi à l'accès des œuvres au public, car l'entreprise doit faire exposer l'œuvre d'art dans un lieu accessible gratuitement au public ou aux salariés (à l'exception de ses bureaux). Ce mécanisme pourtant vertueux est le seul avantage fiscal qui concerne les arts visuels. Son coût est estimé annuellement entre 3 et 5 millions d'euros, ce qui est infime par rapport aux avantages fiscaux des autres domaines de la création. Alors que le mécanisme était pérenne, il a récemment été limité dans le temps par le ministère chargé du Budget et il est annuellement remis en cause par certains parlementaires.

Les ressources professionnelles du CNAP

Le CNAP met en œuvre des actions de sensibilisation et d'information pour répondre aux enjeux des professions des arts visuels. En 2023, a été créé un service dédié aux ressources professionnelles pour accompagner et encadrer l'exercice des métiers des arts visuels. Ses actions s'adressent aussi à l'ensemble des partenaires publics et des commanditaires, en dehors du secteur culturel, favorisant une meilleure connaissance des pratiques professionnelles des arts visuels.
Son service gratuit d'assistance juridique à distance, ouvert à l'ensemble des professionnels sur le territoire, facilite l'accès aux ressources juridiques et contribue à une meilleure compréhension de l'environnement juridique dans lequel s'inscrivent leurs activités.
Sur son site internet, le CNAP fournit et centralise des informations essentielles à la pratique des métiers des arts visuels, comme des informations et annonces sur les aides, prix, bourses, emplois et résidences artistiques disponibles en France.
Le CNAP propose également des ressources spécifiquement dédiées aux artistes, « Ressources professionnelles », ainsi que des outils accompagnant l'ensemble du milieu professionnel, notamment des guides de l'art contemporain, diffusés gratuitement et en téléchargement sur le site du CNAP.

8

Vers une précarisation croissante des actrices et acteurs des arts visuels

La vitalité artistique du secteur ne doit pas masquer la fragilité de celles et ceux qui le font vivre. Ce sont les travailleuses et les travailleurs du secteur des arts visuels qui supportent la sous-dotation chronique du secteur. Elles et ils travaillent pour des rémunérations très basses ou des salaires faibles.

Les revenus des artistes-autrices et artistes-auteurs des arts visuels figurent parmi les plus faibles de l'ensemble des professions culturelles. Les revenus moyens des personnes non-salariées du secteur atteignent environ 870 € par mois, contre 2570 € pour l'ensemble des personnes travaillant à leur compte. Ainsi, les critiques d'art, les plasticiennes et plasticiens, les graveuses et graveurs, les commissaires d'exposition ou les photographes connaissent des niveaux de rémunération particulièrement faibles, quand elles et ils sont rémunérés[25].

À ces rémunérations basses s'ajoutent des conditions d'emploi précaires avec le recours quasi systématique à des contrats à durée déterminée – dont une proportion importante de contrats à durée déterminée d'usage, la sous-traitance et le choix de conventions collectives non adaptées[26]. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les professeurs des écoles d'art ne bénéficient pas d'un statut conforme aux missions de leur emplois.

Cette précarité se répercute sur l'ensemble de la filière. Les structures peinent à recruter et à fidéliser leurs équipes. Ainsi, sur l'ensemble des associations culturelles, seulement 4 % sont employeuses dans les arts visuels, tandis que le spectacle vivant, dont le théâtre, la danse et la musique, représente 76 % des emplois[27].

Les jeunes diplômés rencontrent davantage de difficultés d'insertion que dans les autres disciplines artistiques. La conséquence est évidente sur les débouchés à la sortie des écoles : le spectacle vivant bénéficie d'un meilleur taux d'insertion professionnelle. Les personnes diplômées du spectacle vivant sont ainsi proportionnellement plus nombreuses à être en emploi trois ans après leur sortie (95 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (91 %)[28]. Les personnes diplômées des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle un peu plus longue que celles des autres filières[29].

Face à ce constat de précarisation croissante, des initiatives existent, issues des recherches et travaux des créatrices, des créateurs et des réseaux professionnels. Ces initiatives peinent encore à prospérer.

25 Chiffres clés 2025 du DEPS, Non-salariés des secteurs culturels.

26 Wided Merchaoui et Sébastien Picard, « Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles : 1995-2019 », DEPS, juin 2024.

27 Chiffres clés 2025 du DEPS, *Les associations culturelles*.

28 85 % des personnes diplômées des ESA sont en emploi 3 ans après leur sortie et 72 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme.

29 Chiffres clés 2025 du DEPS, Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle.

Revenus moyens et médian annuel des artistes-autrices et artistes-auteurs des arts visuels

PROFESSION	REVENU ANNUEL MOYEN (€)	REVENU ANNUEL MÉDIAN (€)	PART DE REVENUS NULS
GRAPHISTE	18300	8300	23%
DESIGNER	16500	3900	32%
PHOTOGRAPHE	10900	700	25%
SCULPTRICE ET SCULPTEUR	10800	900	40%
ILLUSTRATRICE ET ILLUSTRATEUR	9600	1500	32%
DESSINATRICE ET DESSINATEUR (HORS BD)	7000	600	40%
PEINTRE	6200	100	47%
PLASTICIENNE ET PLASTICIEN	6100	700	39%
COMMISSAIRE D'EXPOSITION	5700	2400	22%
CÉRAMISTE, MÉTIERS D'ART	5300	1200	35%
GRAVEUSE ET GRAVEUR	3900	500	39%
CRITIQUE D'ART	3300	900	17%

Source : Chiffres clés 2025 du DEPS, Les artistes-auteurs en 2023, Tableau 2.

Note : la moyenne de revenu des artistes-autrices est de 5600 euros (médiane à 500 euros) et des artistes-auteurs est de 8300 euros (médiane à 400 euros) avec une maximale de 64000 euros pour les auteurs de logiciels. À titre de comparaison, les scénaristes sont à 22000 et les autrices et auteurs de bande dessinée à 19100 euros.

Quant aux personnes salariées des arts visuels, elles touchent en moyenne 18100 euros par an soit près de 30% de moins que la moyenne des actifs en France. Elles sont moins bien payées que l'ensemble des professions culturelles (23400 euros), que les équipes techniques du spectacle (20200 euros) ou encore des cadres artistiques, de production ou de programmation du spectacle (35200 euros)[30].

Ces difficultés sont aggravées par les transformations contemporaines : augmentation des coûts des expositions et des participations aux foires, concurrence internationale du marché, montée en puissance des plateformes numériques, développement de l'intelligence artificielle générative et captation croissante de la valeur par les grands acteurs de la technologie.

30 Chiffres clés 2022 du DEPS, Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture.

EXEMPLES DE RECHERCHES ET TRAVAUX DU MILIEU PROFESSIONNEL POUR FAIRE FACE À SA PRÉCARISATION

Continuité de revenus pour les artistes-autrices et artistes-auteurs

Contrairement à l'ensemble des personnes salariées, les artistes-autrices et les artistes-auteurs ne bénéficient pas du droit à un revenu versé par l'assurance chômage. Des organisations professionnelles ont proposé l'instauration d'une continuité de revenu dans l'objectif d'apporter aux créatrices et créateurs un climat de sérénité et de liberté pour l'accomplissement de leur travail. Une proposition de loi du 12 mars 2024 visant à l'instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-autrices et artistes-auteurs temporairement privés de ressources, redéposée le 15 octobre 2024, et une proposition de loi transpartisane visant à garantir la continuité des revenus des artistes-auteurs, enregistrée par la présidence du Sénat le 31 octobre 2024, proposent d'intégrer les artistes-autrices et les artistes-auteurs au régime général de l'assurance chômage et de garantir un revenu de remplacement entre deux contrats. Une mission flash de l'assemblée nationale sur la proposition de continuité de revenus n'a pas permis de dégager une position claire pour les parlementaires.
Cette initiative citoyenne n'a ainsi pas encore débouché sur une loi. Pour le ministère de la Culture, l'essentiel des questions de rémunération repose sur le partage de la valeur. Il rappelle que l'accès aux droits sociaux constitue le second axe politique fort, puisqu'il permet une meilleure insertion et une équité de traitement entre actifs.

Les grilles de rémunération des artistes-autrices et artistes-auteurs

En complément des barèmes des sociétés de gestion collective, qui fixent les montants de cession du droit d'auteur, certaines organisations professionnelles et réseaux des arts visuels ont élaboré des outils afin de formuler des recommandations pour les rémunérations artistiques :

→ les recommandations tarifaires 2026 du CAAP ;
→ le référentiel du réseau Astre (en Nouvelle Aquitaine) initié par le contrat de filière ;
→ le référentiel du réseau devenir.art (en Centre Val de Loire) prenant en compte le budget artistique annuel de la structure ;
→ le référentiel présentant des valeurs minimales et des valeurs cibles pour les centres d'art de DCA ;
→ les recommandations tarifaires pour les critique d'art, par AICA France ;
→ les préconisations de rémunération pour les commissaires d'exposition, par C-E-A ;
→ les recommandations tarifaires pour des rencontres et ateliers réalisés par des illustratrices et illustrateurs jeunesse, par la Charte et indexées sur l'indice des prix à la consommation.
Ces outils à l'initiative de représentants des artistes-autrices et des artistes-auteurs ou des structures peinent encore à trouver une application effective.

Le référentiel tarifaire et salarial de BLA!

En 2024, BLA! Association nationale des professionnel·les de la médiation en art contemporain a pris décision de publier un référentiel tarifaire et salarial. L'objectif est double : contribuer à la reconnaissance et structuration des métiers assurés par les professionnelles et professionnels de la médiation en art contemporain, et proposer des recommandations tarifaires et une échelle de salaire juste, en adéquation avec les savoirs, les savoir-faire et savoir-être de la profession. Il prend en compte la diversité des statuts qui composent aujourd'hui le secteur – personnes salariées, contractuelles, auto-entrepreneures – et propose des repères clairs pour mieux évaluer, valoriser et négocier les rémunérations et les conditions de travail dans le champ de la médiation.

Les difficultés rencontrées par les arts visuels ne relèvent pas d'une crise passagère. Elles sont le produit d'un décalage croissant entre les responsabilités assumées par le secteur et les outils dont il dispose pour les exercer.

À ces évolutions économiques s'ajoute un phénomène politique inédit : les arts visuels deviennent de plus en plus souvent la cible de controverses idéologiques, de tentatives de censure ou de remises en cause de la liberté de diffusion. Les réductions de financements, les interventions dans les choix artistiques ou les accusations d'élitisme traduisent une fragilisation du consensus qui avait historiquement fondé les politiques culturelles françaises.

Les arts visuels se trouvent ainsi à la croisée de deux transformations majeures : une révolution technologique qui bouleverse les conditions de production des images et une recomposition du débat démocratique qui interroge la place même de la création dans l'espace public.

Ce constat invite à dépasser une approche uniquement budgétaire. Renforcer les politiques publiques des arts visuels ne consiste pas seulement à augmenter les financements ; cela suppose de construire des mécanismes de financement adaptés à son économie spécifique et de doter le secteur des instruments institutionnels, sociaux et économiques dont bénéficient depuis longtemps les autres champs de la création.

C'est l'objet de la troisième partie de ce Livre blanc, qui proposera les fondements d'une nouvelle politique publique des arts visuels, articulée autour de la reconnaissance de leur rôle d'intérêt général, de leur structuration professionnelle et de l'invention de nouveaux modèles de financement.

Pour une nouvelle politique publique des arts visuels

Les constats présentés dans les deux premières parties résumant les forces et faiblesses du secteur des arts visuels conduisent à une conclusion simple : les politiques publiques ne sont pas adaptées aux réalités du XXIe siècle auxquelles le secteur est confronté.

Le modèle construit dans les années 1980 a permis un développement remarquable des réseaux de création et de diffusion et il a développé un maillage territorial au service des habitantes et habitants qui n'a pas son pareil dans les autres secteurs de la création. Cette ambition politique a « permis l'émergence d'un écosystème culturel dense, structuré et reconnu internationalement »[31]. Les Frac, les centres d'art, les résidences, les artothèques, les écoles d'art, les festivals, les galeries et l'ensemble des actrices et acteurs réunis au sein du CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain et au-delà constituent un écosystème modèle.

Mais cet écosystème est arrivé à un point de bascule : les attentes des citoyennes et citoyens, les mutations économiques, la flambée des coûts, la disruptivité de l'intelligence artificielle, la fragilisation des collectivités territoriales et les tensions qui traversent les démocraties imposent de renouveler les fondements de l'action publique.

La politique de soutien aux arts visuels ne doit pas s'infléchir, mais reconnaître que le secteur est un acteur central de la démocratie, de la souveraineté culturelle, de la cohésion sociale, du développement économique et du rayonnement de la France à l'international et de l'émancipation citoyenne.

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain formule ainsi des propositions destinées à ouvrir un nouveau cycle de politique publique pour les arts visuels

31 « Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires », Commission culture de l'ARF, juillet 2026.

9

Faire des arts visuels une priorité nationale

Pendant plusieurs décennies, les politiques publiques ont principalement justifié leur intervention par trois récits : la démocratisation culturelle, la décentralisation et le développement des industries culturelles et créatives. Ces justifications ont conduit à la loi Architecture Création Patrimoine[32] qui, pour les arts visuels, a créé les labels Frac et CACIN, en étendant la politique de protection par les labels des autres secteurs de la création à certaines structures déjà existantes des arts visuels. La loi a aussi prévu un rapport de situation des arts visuels dans l'optique de revoir la politique publique des arts visuels, il y a déjà dix ans.

Aucune initiative ou mesure nouvelle n'a été prise depuis, alors que les arts visuels répondent à des enjeux beaucoup plus larges : éducation à l'image, cohésion sociale, inclusion handicap, parité et diversité, attractivité territoriale, tourisme, politique de la ville, diplomatie culturelle, droits culturels, transition écologique, santé mentale, lutte contre les fractures démocratiques, intelligence artificielle générative…

La première proposition du CIPAC consiste donc à reconnaître explicitement les arts visuels comme une politique publique stratégique.

Proposition 1
Adopter une stratégie nationale pour les arts visuels, inscrite dans une loi d'orientation ou dans une stratégie interministérielle mobilisant les ministères en charge de la culture, de l'éducation nationale, du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de l'enseignement supérieur, de la cohésion des territoires, des politiques de la ville, de l'économie et des affaires étrangères.

Proposition 2
Lancer des États généraux des arts visuels, réunissant milieu professionnel, artistes, collectivités locales, État, entreprises, fondations, chercheuses et chercheurs, citoyennes et citoyens, afin d'élaborer un pacte national pour les arts visuels à l'horizon 2035.

32 Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite LCAP.

10

Achever la structuration professionnelle du secteur et construire son observation

Les arts visuels demeurent le seul grand secteur culturel à ne pas avoir bénéficié historiquement des outils classiques de structuration professionnelle. Le secteur n'est pas constitué en branche et n'est pas identifié en filière. Le secteur n'est pas observé dans sa totalité et les données statistiques sont parcellaires à défaut d'intégration fiable. Le récent rapport de l'inspection des affaires culturelles sur la « Cartographie des statistiques culturelles » recommande d'« assurer une plus grande complétude d'analyse du champ culturel à partir d'études sectorielles afin de constituer des bases d'enquêtes des professions et activités mal appréhendées (arts visuels) »[33]. Le « Diagnostic Culture et Création en Mutations (2CM) » souligne dès 2023 « l'absence de dispositifs d'observation et la difficulté de rendre visibles les écosystèmes du secteur » et confirme que « le secteur n'a pas de processus d'observation bien établi ni de référentiel métiers et compétences stabilisé »[34].

L'ensemble du milieu professionnel des arts visuels s'est mobilisé lors de la réforme de la nomenclature d'activités européenne (NACE) et française (NAF) et a obtenu auprès de l'INSEE une sous-classe propre aux arts visuels (90.31G). Il convient d'accompagner cette possibilité d'étude de l'activité des structures de soutien aux arts visuels et que les pouvoirs publics exploitent cette nouvelle possibilité d'observation dès le 1er janvier 2027, date de mise en œuvre de la nouvelle NAF par l'INSEE.

Concernant les artistes-autrices et artistes-auteurs, les statistiques de l'URSSAF permettent depuis peu une granularité fine des revenus des artistes-auteurs mais les restitutions réalisées ne permettent pas d'obtenir des chiffres consolidés pour le champ des arts visuels. L'URSSAF est aussi détentrice de données sur la contribution diffuseurs qui permettent d'évaluer le montant des rémunérations versées aux artistes-autrices et artistes-auteurs par les commerces d'art, mais ces chiffres ne sont pas diffusés.

Le champ des arts visuels ne bénéficie pas de convention collective dédiée ou adaptée, ni d'opérateur de compétence unique. Il n'existe donc pas d'observatoire des métiers et les conditions de travail sont différentes pour de mêmes métiers. Un référentiel des métiers vient d'être publié par l'AFDAS et UNIFORMATION mais ne permettra pas une observation et une mise à jour sur le long terme.

33 Recommandation n° 6 du rapport IGAC (Philippe Chantepie) / INSEE (Louis-Paul Pelé et Philippe Zamora) « cartographie des statistiques culturelles » IGAC n° 2025-20 – IG Insee n° 2025_16110.

34 CNAM, Rapport « Diagnostic Culture et Création en Mutations (2CM) », Paris, novembre 2023, produit dans le cadre du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir, catégorie Diagnostic, p. 46 et 95.

Les équipes salariées du secteur sont très peu syndiquées et les grandes centrales syndicales, très présentes dans le spectacle vivant, n'ont pas encore investi les instances existantes de dialogue social dans les arts visuels : en effet ni la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), ni la Confédération générale du travail (CGT), ni la Confédération française démocratique du travail (CFDT), ni la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), ni l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) n'ont désigné de représentantes ou représentants au Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), alors qu'elles ont chacune un siège attribué par le ministère de la Culture.

Le dialogue paritaire est aussi inexistant dans le champ des arts visuels. La création récente du Syndicat Employeur des Arts Visuels, à l'initiative de la communauté professionnelle, constitue une étape importante qui doit désormais être accompagnée.

Une telle politique permettra aussi de porter une attention à la qualité de vie et au bien-être au travail pour les équipes. « La baisse d'attractivité du secteur, documentée aussi bien dans les fonctions techniques et administratives qu'aux postes de direction, constitue un signal préoccupant »[35]. À cela s'ajoute l'accumulation d'attentes et des missions dévolues aux équipes restreintes : faire réaliser toutes les tâches artistiques, administratives, managériales, relationnelles, juridiques, écologiques, bâtimentaires par une seule personne produit des situations d'épuisement et nourrit la baisse d'attractivité des postes. Dans le même sens, le rapport « culture et mutation » indique que les directrices et les directeurs de centre d'art citent la trop grande polyvalence demandée et le manque généralisé de postes, qui augmentent fortement les risques psycho-sociaux[36].

Il est essentiel que les recrutements des directions des labels et plus généralement des structures portent une attention aux compétences relatives aux ressources humaines. Dans le même sens, les appels à projets devraient comporter une dimension de qualité de vie au travail afin de pouvoir être éligibles à un financement public.

Proposition 3
Construire progressivement une branche professionnelle des arts visuels.

Proposition 4
Élaborer une convention collective adaptée aux spécificités du secteur.

Proposition 5
Mener une campagne de syndicalisation dans le secteur et sensibiliser les centrales syndicales à l'importance de participer au dialogue social dans les arts visuels.

Proposition 6
Identifier un unique opérateur de compétences qui créera un observatoire des métiers des arts visuels.

Proposition 7
Développer une statistique et une observation du secteur, notamment en utilisant la nouvelle sous-classe 90.31 G de la NAF et les données de l'URSSAF.

Proposition 8
Développer une politique nationale de qualité de vie au travail et de management culturel : inclure dans les jurys de sélection et dans les appels à projets une attention aux compétences managériales.

Proposition 9
Création d'une charte des bonnes pratiques pour les directions en lien avec la recommandation 14 de « Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires », Commission culture des Régions de France, juillet 2026.

Proposition 10
Financer les besoins en formation professionnelle, notamment pour la médiation et la coopération (en lien avec la recommandation 13) de « Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires », Commission culture des Régions de France, juillet 2026).

Proposition 11
Ne créer d'obligation de formation qu'avec un financement dédié (financement spécial des formations obligatoires aux VHSS et à la transition écologique dans le cadre de CACTÉ).

Proposition 12
Donner aux professeurs des 43 écoles supérieures d'art et design nationales et territoriales un statut conforme aux missions d'enseignement supérieur, indissociable de la recherche, et aux diplômes nationaux de grade Master délivrés, qui comprennent nécessairement de l'initiation à la recherche (ajout d'une mission recherche, annualisation ou semestrialisation du temps de travail, révision des grilles).

35 Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires, Commission culture de Régions de France, juillet 2026.

36 CNAM, Rapport « Diagnostic Culture et Création en Mutations (2CM) », Paris, novembre 2023, produit dans le cadre du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir, catégorie Diagnostic, p. 98.

II

Garantir un financement durable des arts visuels en lien avec les responsabilités assumées par le secteur

L'augmentation des subventions demeure indispensable, comme tout autre secteur culturel et encore plus quand il est question de création artistique. Si les industries culturelles ont su se développer, c'est grâce à l'attention des pouvoirs publics et ses financements. Les industries créatives du cinéma, de l'audiovisuel, de la musique et de l'écrit bénéficient de soutiens financiers très importants et sans aucune mesure avec ceux du secteur des arts visuels. À titre d'exemple, le budget du Centre national des arts plastiques (CNAP – 11 millions d'euros dans le cadre de la loi de finances pour 2027[37]) est très loin derrière celui du Centre national du cinéma (750 millions d'euros de budget en 2022 selon le rapport d'activité du CNC) et de 30 % inférieur à celui du Centre national du Livre (CNL) ou à celui de la musique (CMN), alors qu'il doit assumer une mission d'acquisition d'œuvres en plus des autres missions attribuées[38].

À titre d'exemple encore, les soutiens financiers par le biais des crédits d'impôts sont concentrés par l'audiovisuel et le cinéma : en 2023, les crédits d'impôt « cinéma » (166 M€), « audiovisuel » (188 M€) et « international » (239 M€) totalisent les montants de créances déclarées les plus élevés tandis que le crédit d'impôt « phonographique » représente 28 M€ sur les 791 M€ de créances fiscales déclarées[39]. Cela est sans commune mesure avec le seul avantage fiscal concernant directement les arts visuels, qui est la déduction pour l'achat d'œuvres d'artistes vivants (art 238 bis AB du code général des impôts), évalué chaque année entre 3 et 5 millions d'euros, permettant aux entreprises d'acheter des œuvres pour les montrer au public.

De plus, l'investissement de l'État en matière de création artistique n'est pas proportionné quand il est question de ses opérateurs. L'Opéra national de Paris est financé à hauteur de 110 M€, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris à 50 M€, la Comédie Française à 28 M€, le Théâtre national de la Danse – Chaillot et le Théâtre national de l'Odéon à 14 M€, tandis que l'effort apporté au CNAP est de 10 M€ (soit moins que le Théâtre de la Colline, que l'Opéra comique, que le Théâtre national de Strasbourg). L'Académie de France à Rome est l'opérateur le moins doté avec 5 millions d'euros pour des missions qui ne sont pas toutes liées aux arts plastiques[40].

37 Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2027, p. 50.

38 Chiffres clés 2025 du DEPS, Financement de la culture, tableau 2, pages 34 et 35.

39 Panorama des crédits d'impôts culturels 2005-2023 du DEPS, Yann Nicholas et Louis-Marie Ninnin.

40 Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2027, PROGRAMME 131 Création, tableau récapitulatif p. 43.

Si l'on compare les aides de l'État entre le théâtre et les arts visuels, en 2024, le ministère de la Culture a aidé les compagnies du secteur théâtre et arts associés à hauteur de 30,6 M€ pour un public de 1,88 millions de spectatrices et spectateurs[41], cela est sans compter les subventions de fonctionnement et d'investissement aux établissements que l'on a pu voir plus haut ; alors que le total de toutes les aides versées par le CNAP s'élève à 1,8 M€[42].

Dans le dernier document des lois de finances, on lit que la fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et appellations « Spectacle vivant » est en 2023 de 5 207 615 tandis que pour les arts visuels, elle est de 4 043 343, pour des budgets dans les proportions suivantes : action 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant pour 76 % du budget et action 02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels pour 17,8 % du programme création 131[43].

Il convient donc de rééquilibrer l'effort budgétaire de l'État et plus généralement l'effort de subvention des collectivités publiques à hauteur des missions remplies par les arts visuels.

Au-delà, il est nécessaire de diversifier les ressources selon la logique qui a fait le succès du cinéma français et des autres industries créatives et culturelles : la combinaison entre un rééquilibrage des crédits budgétaires, la création de taxes affectées, l'incitation fiscale à des financements privés et la mise en place de mécanismes de solidarité et de péréquation sont autant de propositions pour un financement adéquat et pérenne du secteur.

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain demande que le secteur des arts visuels soit accompagné des mêmes mesures d'aide qui ont bénéficié ou sont en place dans les autres secteurs culturels. Une réflexion est urgente pour évaluer la mise en place de ces outils de politique culturelle au bénéfice des arts visuels.

Proposition 13
Rééquilibrer les budgets publics afin de les proportionner aux indicateurs existants dans les lois de finances et inciter les collectivités locales à une budgétisation à la hauteur des indicateurs des missions effectuées par les équipes des arts visuels.

Proposition 14
Création d'une taxe affectée sur la billetterie des musées, des fondations et lieux d'art contemporain sur le modèle de la taxe additionnelle sur les places de cinéma au profit du Centre national du cinéma (CNC) ou sur celui de la taxe sur les spectacles vivant au profit de l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

Proposition 15
Création d'une contribution fiscale des plateformes de mise en ligne et de partage d'images sur le modèle de la contribution de streaming par abonnement et des plateformes gratuites de partage de contenu musical au profit du Centre national de la musique (CNM).

Proposition 16
Création d'une taxe affectée sur les recettes publicitaires des plateformes numériques et moteurs de recherches d'images sur le modèle de la taxe sur les services de publicité audiovisuels au profit du Centre national du cinéma (CNC).

Proposition 17
Évaluation d'une taxe affectée sur les ventes de multiples ou de reproductions des œuvres des arts visuels sur le modèle de la taxe sur les ventes de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public et au bénéfice du Centre national du cinéma (CNC).

Proposition 18
Évaluation d'une taxe spéciale sur les plateformes de mise à disposition d'images pornographiques ou d'incitation à la violence sur le modèle de la taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence (impôts sur les films étrangers dont le produit est affecté au CNC) ou du prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de l'exploitation d'œuvres pornographiques ou d'incitation à la violence également au profit du CNC.

41 Chiffres clés 2025 du DEPS, Théâtre et arts associés.

42 Chiffres clés 2025 du DEPS, Les arts visuels.

43 Projet annuel de performances, Annexe au projet de loi de finances pour 2027, p. 49 et 63.

Proposition 19
Évaluer la faisabilité d'un mécanisme d'incitation à la production en arts visuels sur le modèle des obligations de financement existant dans l'audiovisuel : les grands diffuseurs des images (plateformes, foires, fondations, grands acteurs économiques) pourraient consacrer une part de leur chiffre d'affaires à la production d'œuvres ou d'expositions de la scène française.

Proposition 20
Évaluer la mise en place de quotas de diffusion d'artistes de la scène française sur le modèle de ce qui existe dans l'audiovisuel et dans la radiodiffusion pour les œuvres audiovisuelles et musicales.

Proposition 21
Créer un crédit d'impôt pour la production d'œuvres et d'expositions pour les artistes-autrices, les artistes-auteurs et les structures des arts visuels sur le modèle du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (2003), du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (2004), du crédit d'impôt pour la production phonographique (2006), du crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo (2007), du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles étrangères (2008), du crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants (2015), du crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (2020), du crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou de cirque (2020) et du crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales (2021).

Proposition 22
Augmenter les capacités de financement en faveur des structures des arts visuels en renforçant les moyens dédiés au secteur par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

Proposition 23
Flécher les créances prescrites de l'URSSAF dans le cadre de la gestion du régime de sécurité sociale des artistes-autrices et des auteurs-auteurs (dont les précomptes non affectés qui représentent 2 % du montant annuel des précomptes) pour abonder un fond d'aide aux artistes-autrices et artistes-auteurs.

Proposition 24
Pérenniser le seul avantage fiscal en faveur des arts visuels et l'étendre à l'ensemble des entreprises dont les professions libérales (article 238bis AB du CGI).

Proposition 25
Créer une incitation à l'achat d'œuvres d'artistes de la scène contemporaine pour la clientèle primo-acquéreuse, par exemple sur le modèle britannique du taux zéro pour l'emprunt finançant l'achat (le mécanisme peut être géré par l'IFCIC).

Proposition 26
Renforcer la politique d'acquisitions d'œuvres contemporaines et de commandes artistiques par le respect du 1 % artistique (conditionné par la délivrance du permis de construire) et un élargissement du mécanisme « 1 immeuble 1 œuvre » aux bailleurs sociaux.

Proposition 27
Mettre en place des quotas de constructions d'ateliers d'artistes dans les promotions immobilières et notamment dans le cadre des obligations de construction de logements sociaux.

Proposition 28
Créer un Fonds national pour les arts visuels destiné à financer la création, les résidences, la formation professionnelle, les commandes ou l'acquisition d'œuvres, la production d'expositions, l'édition, la construction d'ateliers, la recherche et l'innovation, les transitions écologique et numérique… Il peut être géré par le CNAP, opérateur de l'État pour les arts visuels, et abondé par différents mécanismes de financement vus précédemment.

12

Faire des arts visuels un enjeu de souveraineté culturelle

L'intelligence artificielle transforme profondément les conditions de création des images au même titre que les autres créations intellectuelles. Les œuvres des artistes et les textes critiques alimentent les modèles d'IA tandis que les revenus générés par l'exploitation des images et textes réalisés par l'IAG échappent largement aux créatrices et créateurs.

Cette évolution soulève des questions inédites de propriété intellectuelle, de partage de la valeur, de modification des compétences, de transformation des métiers, de découvrabilité des œuvres, de diversité culturelle et de souveraineté culturelle.

Les arts visuels doivent être pleinement intégrés aux politiques publiques relatives au numérique.

La présence d'une grande figure ou personnalité, dotée d'un pouvoir de médiation ou de sanction, à l'instar des fonctions exercées par les médiatrices et médiateurs du cinéma (1982), du livre (2014), de la musique (2016) ou encore de la régulation numérique par l'ARCOM, le secteur des arts visuels pourrait bénéficier d'une fonction de médiation dont les premières missions seraient d'entamer un dialogue avec les plateformes du numérique à la faveur des arts visuels.

Proposition 29
Créer une stratégie nationale incluant la création visuelle à l'ère de l'intelligence artificielle et obliger les plateformes à respecter le droit d'auteur et à partager la valeur. Cette stratégie pourrait porter sur la rémunération des usages, les licences collectives étendues, la transparence des algorithmes, la mise en avant des œuvres de la scène française et l'accompagnement des équipes des arts visuels.

Proposition 30
Création d'une contribution des entreprises de l'intelligence artificielle utilisant massivement les œuvres visuelles, conformément aux réflexions engagées par plusieurs parlementaires (recommandation n° 15 du rapport parlementaire sur l'IA porté par Céline Calvez).

Proposition 31
Création d'une fonction de médiation des arts visuels chargée, dans un premier temps, des négociations du secteur avec les entreprises du numérique.

13

Re-faire alliance avec les collectivités locales

Les collectivités demeurent le premier partenaire des arts visuels et aujourd'hui, la baisse de leurs marges financières appelle un nouveau pacte. Par ailleurs, le dialogue local entre les actrices et acteurs du secteur et les collectivités régionales peine à se mettre en place. S'il existe des COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle) pour le milieu professionnel du spectacle qui est très structuré, y compris au niveau d'une coopération nationale, les schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI) n'ont pas les mêmes buts de dialogue social et ne bénéficient d'aucun retour sur expérience au niveau national.

De plus, les instances collectives de dialogue entre l'État, les collectivités et les instances culturelles telles que les Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de même qu'au niveau national, le Conseil national des territoires pour la culture (CNTC), ne traitent quasiment jamais des arts visuels. Les associations de responsables politiques locaux qui sont invitées ne se sentent pas investies dans les arts visuels et c'est une des raisons pour lesquelles elles ne participent pas au dialogue social au niveau national. Les arts visuels doivent prendre leur part dans ces instances.

Qui plus est, les associations d'élues et d'élus, membres désignés au Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), ne participent ni à ses plénières, ni aux réunions de son Bureau, ni à ses groupes de travail.

Par ailleurs, alors que les dépenses des collectivités locales pour la culture approchent les 10 milliards d'euros et que l'effort budgétaire (i.e. la part des dépenses culturelles dans le budget total) est significativement plus élevé pour le bloc communal (6 %) et pour les communes en particulier (6,3 %) que pour les régions (2,1 %) et les départements (1,6 %), il est très difficile d'évaluer précisément cet effort pour les arts visuels (sauf pour les régions qui consacrent 7 % du budget culture aux arts visuels et 33 % pour le spectacle vivant et 16 % à l'audiovisuel[44]). En effet, les dépenses consacrées aux expressions artistiques et à l'action culturelle constituent le premier domaine d'intervention culturelle des collectivités territoriales, mais les dépenses des arts visuels ne sont pas isolées, au contraire du spectacle vivant (9 %), du cinéma et les autres salles de spectacle (5 %) ainsi que bibliothèques et médiathèques (18 %), musées 11 %, patrimoine 9 % et services d'archives (4 %). Alors que le précédent indicateur M14 permettait d'isoler dans un

44 Association des Régions de France, Chiffres clé des régions 2025, p. 50.

compte 312 les dépenses relatives aux « arts plastiques et autres activités artistiques », la nouvelle nomenclature M57, désormais unique pour toutes les collectivités n'identifie plus les arts visuels, qui sont noyés dans la catégorie « 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles »[45].

Aussi, afin de piloter et évaluer une politique culturelle des arts visuels par les plus importants financeurs publics de la culture, il est essentiel de pouvoir évaluer ces dépenses pour le secteur des arts visuels.

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain propose également de dépasser la logique annuelle des subventions pour privilégier des contractualisations pluriannuelles notamment au travers de schémas régionaux ou départementaux des arts visuels afin d'assurer une meilleure continuité des politiques publiques et une visibilité à moyen terme pour les équipes. Dans ce cadre, il faut également que les financements de l'État soient à la hauteur des enjeux : les contrats de projets État-Région (CPER) de la génération 2021-2027 ont consacré un budget de 6,5 millions d'euros pour les arts visuels contre 61 millions pour le spectacle vivant[46]. La nouvelle génération des CPER doit rééquilibrer les financements.

Enfin, à l'heure où l'Europe reconnaît dans sa déclaration commune « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » que « la culture et le patrimoine culturel favorisent le développement régional et territorial, la résilience, la cohésion sociale et la convergence entre les régions d'Europe », il est vital que les autorités françaises défendent la place des arts visuels dans la politique européenne de soutien à la culture.[47]

Proposition 32
Rééquilibrer les financements de la prochaine génération des CPER et créer des Contrats territoriaux Arts Visuels, inspirés des contrats existant dans d'autres secteurs culturels (lecture publique, patrimoine, éducation artistique…), associant État, régions, départements, intercommunalités et communes autour d'objectifs partagés. Ils permettraient de sécuriser les financements, soutenir les territoires ruraux, renforcer les résidences, développer l'éducation artistique, favoriser les coopérations entre institutions, artistes et acteurs privés.

Proposition 33
Créer une section arts visuels au sein de chaque COREPS avec comme membres de droit les réseaux territoriaux des arts visuels. La section pourra piloter ses propres sujets avec l'aide des services des DRAC.

Proposition 34
Instaurer des points sur les arts visuels à l'ordre du jour des instances collectives de dialogue entre l'État, les collectivités et les acteurs culturels : Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et Conseil national des territoires pour la culture (CNTC) doivent traiter aussi des arts visuels et inviter la communauté professionnelle et les réseaux des arts visuels du territoire.

Proposition 35
Sensibiliser les associations des collectivités territoriales aux arts visuels et les obliger à être présentes dans les instances de dialogue et de concertation dédiées aux arts visuels : participation aux travaux du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV).

Proposition 36
Mettre en place des indicateurs de financement des dépenses des collectivités locales : réintroduire dans la nouvelle nomenclature M57 unique pour l'ensemble des collectivités une ligne spécifique sur les dépenses relatives aux arts visuels en identifiant si possible les dépenses d'investissement des dépenses de fonctionnement.

Proposition 37
Consolider les labels Frac et CACIN et réfléchir à un label Artothèque qui puisse pérenniser leur présence dans les territoires.

Proposition 38
Créer des journées locales des arts visuels dans les territoires qui peuvent s'adosser aux festivals déjà en place.

Proposition 39
Que les autorités françaises soutiennent et défendent la place des arts visuels dans les mises en œuvre de la déclaration commune du 18 juin 2026 « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.

45 Tableau de bord annuel des dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2024 et leur évolution depuis 2019, DEPS statistiques culturelles 2026.

46 Projet annuel de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2027, p. 21.

47 Point 10 de la Déclaration commune de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen signée le 18 juin 2026 intitulée « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe », document : 9202/26 3 ANNEXE TREE.1.B – https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST- 9202-2026-INIT/fr/pdf

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain propose ainsi un changement de paradigme : reconnaître les arts visuels comme une infrastructure essentielle de la démocratie culturelle et de la souveraineté des images.

Les arts visuels sont au cœur des transformations de notre époque. Ils façonnent notre rapport aux images, nourrissent l'esprit critique, alimentent l'émancipation citoyenne, accompagnent les transitions sociales et environnementales et participent au rayonnement culturel de la France. Pourtant, ils demeurent l'un des secteurs les moins dotés et les moins structurés des politiques culturelles.

Le présent Livre blanc invite à ouvrir un nouveau cycle.

Comme la France a su inventer le droit de suite au début du XX^e^ siècle ou bâtir un modèle original de financement du cinéma après-guerre, elle peut aujourd'hui concevoir une politique ambitieuse pour les arts visuels, adaptée aux défis du XXI^e^ siècle.

Il ne s'agit pas seulement de soutenir un secteur professionnel. Il s'agit de reconnaître que, dans une société où les images sont devenues un enjeu de pouvoir, de connaissance et de souveraineté, investir dans les arts visuels, c'est investir dans la démocratie, la liberté de création, l'avenir culturel du pays et l'émancipation de ses citoyennes et citoyens.

RÉSUMÉ

Les arts visuels : un secteur stratégique à conforter

Les arts visuels occupent aujourd'hui une place essentielle dans la vie culturelle, économique, sociale et démocratique de notre pays. Présents sur l'ensemble du territoire, ils irriguent les villes comme les espaces ruraux, accompagnent les politiques d'éducation artistique et culturelle, participent à l'inclusion, favorisent la cohésion sociale ainsi que citoyenne et contribuent au rayonnement international de la création française.

Pourtant, tandis que les actrices et acteurs des arts visuels répondent à tous les enjeux contemporains de politique publique et font preuve d'une agilité et d'une résilience exemplaire, ce secteur demeure le moins soutenu des politiques culturelles françaises.

Alors même que les images sont devenues un enjeu majeur de souveraineté culturelle à l'heure des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle, les arts visuels souffrent d'une sous-dotation chronique, d'une forte précarité des artistes-autrices et artistes-auteurs comme des équipes professionnelles, de conditions de travail souvent inadaptées, ainsi que d'une fragilité croissante de leurs modèles économiques.

Ce paradoxe appelle une refondation des politiques publiques et une attention à la hauteur de l'engagement des équipes artistiques et techniques.

Un secteur aux externalités positives

Sur le plan économique, les arts visuels représentent près de 158 500 emplois directs, connaissant une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire (+41 % par rapport à 2019).

Le secteur mobilise un écosystème très varié et hétérogène composé d'artistes, de galeries, de Frac, de centres d'art, de résidences, de festivals, de fondations, de structures de soutien, d'ateliers, d'agences de production… qui ont toutes des rôles complémentaires et interdépendants. Cet écosystème solidaire interagit avec de nombreux prestataires locaux et a un effet de levier économique fort pour l'attractivité tant dans les territoires ruraux que dans les zones urbanisées.

Sur le plan territorial, les arts visuels sont présents partout grâce à un maillage dense de structures de diffusion, dont une part significative est implantée en dehors des métropoles. Ils développent une activité permanente « hors les murs » qui bénéficie directement aux habitantes et habitants.

Sur le plan social, ils constituent un levier reconnu de démocratisation culturelle, d'inclusion, d'éducation artistique, de participation citoyenne et de développement des droits culturels. Nombreuses sont les actions dans les hôpitaux, les Éhpad ou les prisons.

Le secteur est également l'un des plus avancés en matière de parité entre les femmes et les hommes et s'engage fortement dans les transitions écologiques et les nouvelles responsabilités sociales.

Une fragilité structurelle persistante

Malgré cette contribution majeure à l'intérêt général, les arts visuels restent durablement sous-dotés.

Les revenus des artistes-autrices et artistes-auteurs figurent parmi les plus faibles de l'ensemble des professions culturelles et les structures de diffusion fonctionnent avec des équipes réduites, fortement dépendantes des financements publics.

Cette fragilité est aggravée par un retard historique de structuration professionnelle. Contrairement au spectacle vivant, au cinéma, au livre ou à l'audiovisuel, les arts visuels ne disposent toujours pas d'une branche professionnelle pleinement constituée, ni d'une convention collective propre. Cette situation limite le développement du dialogue social, des politiques de ressources humaines et de la qualité de vie au travail.

La sous-dotation des financements publics a été historiquement absorbée par les actifs qui aujourd'hui encore subissent une volonté de travail gratuit, des salaires plus bas que dans les autres secteurs de la création artistique et des revenus des artistes-autrices et artistes-auteurs très faibles.

De plus, les mutations contemporaines — augmentation de coûts, baisse des financements publics, révolution numérique et développement de l'intelligence artificielle — accentuent les déséquilibres économiques du secteur et rendent indispensable une adaptation des politiques publiques.

Ouvrir un nouveau cycle des politiques publiques

Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain défend l'idée qu'il est désormais nécessaire de rééquilibrer le soutien financier public et construire une véritable stratégie nationale en faveur des arts visuels.

Cette nouvelle politique publique doit reconnaître les arts visuels comme un enjeu transversal de démocratie, d'éducation, de cohésion sociale, d'attractivité territoriale, d'innovation et de souveraineté culturelle.

Elle doit également permettre de diversifier les modes de financement en s'inspirant des mécanismes qui ont fait leurs preuves dans d'autres secteurs culturels, tout en les adaptant aux spécificités des arts visuels.

Une ambition pour la prochaine décennie

La France a souvent su inventer des modèles originaux de politique culturelle : l'exception culturelle pour l'ensemble du secteur de la création, mais aussi le droit de suite pour les artistes des arts visuels lorsque l'économie de droit d'auteur ne permettait un financement et un respect des conditions de vie des artistes.

Face aux mutations profondes de notre époque, les arts visuels constituent aujourd'hui un secteur stratégique pour la liberté de création, l'éducation aux images, le pluralisme démocratique et le rayonnement culturel de notre pays.

Ce Livre blanc invite les pouvoirs publics à ouvrir un nouveau cycle des politiques publiques, fondé sur une conviction simple : investir dans les arts visuels, c'est, au-delà de l'effet de levier et de ses externalités positives, investir dans la capacité de notre société comprendre le monde, le questionner à l'aune de la révolution numérique et à accompagner les citoyennes et citoyens dans une émancipation critique nécessaire dans notre société saturée d'images.

39 PROPOSITIONS POUR LE SECTEUR DES ARTS VISUELS

STRUCTURATION

- Adopter une stratégie nationale pour les arts visuels, inscrite dans une loi d'orientation ou dans une stratégie interministérielle mobilisant les ministères en charge de la culture, de l'éducation nationale, du travail, de la sécurité sociale, de la santé, de l'enseignement supérieur, de la cohésion des territoires, des politiques de la ville, de l'économie et des affaires étrangères.

- Lancer des États généraux des arts visuels, réunissant milieu professionnel, artistes, collectivités locales, État, entreprises, fondations, chercheuses et chercheurs, citoyennes et citoyens, afin d'élaborer un pacte national pour les arts visuels à l'horizon 2035.

- Évaluer la mise en place de quotas de diffusion d'artistes de la scène française sur le modèle de ce qui existe dans l'audiovisuel et dans la radiodiffusion pour les œuvres audiovisuelles et musicales.

- Renforcer la politique d'acquisitions d'œuvres contemporaines et de commandes artistiques par le respect du 1% artistique (conditionné par la délivrance du permis de construire) et un élargissement du mécanisme « 1 immeuble 1 œuvre » aux bailleurs sociaux.

- Mettre en place des quotas de constructions d'ateliers d'artistes dans les promotions immobilières et notamment dans le cadre des obligations de construction de logements sociaux.

- Créer un Fonds national pour les arts visuels destiné à financer la création, les résidences, la formation professionnelle, les commandes ou l'acquisition d'œuvres, la production d'expositions, l'édition, la construction d'ateliers, la recherche et l'innovation, les transitions écologique et numérique… Il peut être géré par le CNAP, opérateur de l'État pour les arts visuels, et abondé par différents mécanismes de financement vus précédemment.

- Créer une stratégie nationale incluant la création visuelle à l'ère de l'intelligence artificielle et obliger les plateformes à respecter le droit d'auteur et à partager la valeur. Cette stratégie pourrait porter sur la rémunération des usages, les licences collectives étendues, la transparence des algorithmes, la mise en avant des œuvres de la scène française, l'accompagnement des équipes des arts visuels.

- Création d'une fonction de médiation des arts visuels chargée, dans un premier temps, des négociations du secteur avec les entreprises du numérique.

- Créer des Contrats territoriaux Arts Visuels, inspirés des contrats existant dans d'autres secteurs culturels (lecture publique, patrimoine, éducation artistique…), associant État, régions, départements, intercommunalités et communes autour d'objectifs partagés. Ils permettraient de sécuriser les financements, soutenir les territoires ruraux, renforcer les résidences, développer l'éducation artistique, favoriser les coopérations entre institutions, artistes et acteurs privés.

- Créer une section arts visuels au sein de chaque COREPS avec comme membres de droit les réseaux territoriaux des arts visuels. La section pourra piloter ses propres sujets avec l'aide des services des DRAC.

- Instaurer des points sur les arts visuels à l'ordre du jour des instances collectives de dialogue entre l'État, les collectivités et les acteurs culturels : Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et Conseil national des territoires pour la culture (CNTC) doivent traiter aussi des arts visuels et inviter la communauté professionnelle et les réseaux des arts visuels du territoire.

- Sensibiliser les associations des collectivités territoriales aux arts visuels et les obliger à être présentes dans les instances de dialogue et de concertation dédiées aux arts visuels : participation aux travaux du Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV).

- Consolider les labels Frac et CACIN et réfléchir à un label Artothèque qui puisse pérenniser leurs présences dans les territoires.

- Créer des journées locales des arts visuels dans les territoires qui peuvent s'adosser aux festivals déjà en place.

- Que les autorités françaises soutiennent et défendent la place des arts visuels dans les mises en œuvre de la déclaration commune du 18 juin 2026 « L'Europe pour la culture – La culture pour l'Europe » auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.

OBSERVATION

- Identifier un unique opérateur de compétence qui créera un observatoire des métiers des arts visuels.

- Développer une statistique et une observation du secteur, notamment en utilisant la nouvelle sous-classe 90,31 G de la NAF et les données de l'URSSAF.

- Mettre en place des indicateurs de financement des dépenses des collectivités locales : réintroduire dans la nouvelle nomenclature M57 unique pour l'ensemble des collectivités une ligne spécifique sur les dépenses aux arts visuels en identifiant si possible les dépenses d'investissement des dépenses de fonctionnement.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Construire progressivement une branche professionnelle des arts visuels.

- Élaborer une convention collective adaptée aux spécificités du secteur.

- Mener une campagne de syndicalisation dans le secteur et sensibiliser les centrales syndicales à l'importance de participer au dialogue social dans les arts visuels.

- Développer une politique nationale de qualité de vie au travail et de management culturel : inclure dans les jurys de sélection et dans les appels à projets une attention aux compétences managériales.

- Création d'une charte des bonnes pratiques pour les directions en lien avec la recommandation 14 de « Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires », Commission culture de l'ARF, juillet 2026.

- Financer les besoins en formation professionnelle, notamment pour la médiation et la coopération (en lien avec la recommandation 13) de « Pour une excellence généreuse et ancrée dans les territoires », Commission culture des Régions de France, juillet 2026) ;

- Ne créer d'obligation de formation qu'avec un financement dédié (financement spécial des formations obligatoires aux VHSS et à la transition écologique dans le cadre de CACTÉ).

- Donner aux professeurs des 43 écoles supérieures d'art et design nationales et territoriales un statut conforme aux missions d'enseignement supérieur, indissociable de la recherche, et aux diplômes nationaux de grade Master délivrés, qui comprennent nécessairement de l'initiation à la recherche (ajout d'une mission recherche, annualisation ou semestrialisation du temps de travail, révision des grilles).

FINANCEMENT

- Rééquilibrer les budgets publics afin de les proportionner aux indicateurs existants dans les lois de finance et inciter les collectivités locales à une budgétisation à la hauteur des indicateurs des missions effectuées par les équipes des arts visuels.

- Création d'une taxe affectée sur la billetterie des musées, des fondations et lieux d'art contemporain sur le modèle de la taxe additionnelle sur les places de cinéma au profit du Centre national du cinéma (CNC) ou sur celui de la taxe sur les spectacles vivant au profit de l'association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

- Création d'une contribution fiscale des plateformes de mise en ligne et de partage d'images sur le modèle de la contribution de streaming par abonnement et des plateformes gratuites de partage de contenu musical au profit du Centre national de la musique (CNM).

- Création d'une taxe affectée sur les recettes publicitaires des plateformes numériques et moteurs de recherches d'images sur le modèle de la taxe sur les services de publicité audiovisuels au profit du Centre national du cinéma (CNC).

- Évaluation d'une taxe affectée sur les ventes de multiples ou de reproductions des œuvres des arts visuels sur le modèle de la taxe sur les ventes de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public et au bénéfice du Centre national du cinéma (CNC).

- Évaluation d'une taxe spéciale sur les plateformes de mise à disposition d'images pornographiques ou d'incitation à la violence sur le modèle de la taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence (impôts sur les films étrangers dont le produit est affecté au CNC) ou du prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de l'exploitation d'œuvres pornographiques ou d'incitation à la violence également au profit du CNC.

- Évaluer la faisabilité d'un mécanisme d'incitation à la production en arts visuels sur le modèle des obligations de financement existant dans l'audiovisuel : les grands diffuseurs des images (plateformes, foires, fondations, grands acteurs économiques) pourraient consacrer une part de leur chiffre d'affaires à la production d'œuvres ou d'exposition de la scène française.

- Créer un crédit d'impôt pour la production d'œuvres et d'expositions pour les artistes-autrices, les artistes-auteurs et les structures des arts visuels sur le modèle du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (2003), du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (2004), du crédit d'impôt pour la production phonographique (2006), du crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéo (2007), du crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles étrangères (2008), du crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants (2015), du crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (2020), du crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou de cirque (2020) et du crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales (2021).

- Augmenter les capacités de financement en faveur des structures des arts visuels en renforçant les moyens dédiés au secteur par l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC).

- Flécher les créances prescrites de l'URSAAF dans le cadre de la gestion du régime de sécurité sociale des artistes-autrices et des auteurs-auteurs (dont les précomptes non affectés qui représentent 2 % du montant annuel des précompte) pour abonder un fond d'aide aux artistes-autrices et artistes-auteurs.

- Pérenniser le seul avantage fiscal en faveur des arts visuels et l'étendre à l'ensemble des entreprises dont les professions libérales (article 238bisAB du CGI).

- Créer une incitation à l'achat d'œuvres d'artistes de la scène contemporaine pour la clientèle primo-acquéreuse, par exemple sur le modèle britannique du taux zéro pour l'emprunt finançant l'achat (le mécanisme peut être géré par l'IFCIC).

- Création d'une contribution des entreprises de l'intelligence artificielle utilisant massivement les œuvres visuelles, conformément aux réflexions engagées par plusieurs parlementaires (recommandation n° 15 du rapport parlementaire sur l'IA porté par Céline Calvez).

PRÉSENTATION DU CIPAC

Le CIPAC est la fédération des organisations professionnelles représentatives des institutions et des personnes qui se consacrent à la diffusion et à la promotion des arts visuels contemporains en France. Il représente la diversité des structures et des métiers qui fondent et animent ce secteur d'activités, et il œuvre pour l'intérêt commun de ses adhérents.

Une action au service de ses membres

Avec et pour ses adhérents, le CIPAC s'appuie sur ses analyses politique et technique pour assurer la promotion et la défense du secteur des arts visuels. Il initie ou accompagne les travaux que ses membres entreprennent en regard des enjeux qui se présentent à eux, qu'ils soient nationaux ou territoriaux. Il entretient un dialogue permanent avec les organisations représentatives des artistes et les décideurs publics, pour porter et faire valoir l'expertise des professionnels sur toutes évolutions réglementaires et sociétales qui les impactent.

Des mobilisations professionnelles

Le CIPAC mobilise régulièrement les membres de ses réseaux à l'occasion de journées professionnelles, mais aussi lors de ses Assises annuelles ou de ses Congrès. Ces événements sont l'occasion d'analyser les enjeux de l'organisation politique, sociale et économique du secteur, mais aussi de partager et de mettre en perspective les sujets de recherche rendus prioritaires par l'évolution des pratiques artistiques et culturelles.
Les rendez-vous professionnels nationaux qu'il organise mobilisent un public nombreux composé de professionnels, chercheurs, collectionneurs, d'artistes et d'élus territoriaux, de techniciens des collectivités territoriales et de l'État.

Des ressources et des outils spécifiques

Le CIPAC informe ses adhérents des actualités politiques et législatives qui les impactent et il leur apporte ses analyses techniques et stratégiques.
Son portail de ressources en ligne met à disposition de tous des fiches pratiques et des outils de travail, tels ses modèles de contrat, ainsi que des offres d'emplois et des appels à projets spécifiques au secteur. Le CIPAC contribue à mettre en relation l'ensemble des personnes qui animent l'écosystème des arts visuels.

Un organisme de formation

En 2006, le CIPAC a créé le seul organisme de formation continue répondant spécifiquement aux besoins des professionnels des arts visuels. Son but est de dispenser des formations de grande qualité, permettant l'actualisation des connaissances et l'acquisition de savoir-faire techniques et opérationnels directement mobilisables dans une pratique professionnelle quotidienne.
Adossé à la fédération, l'organisme de formation du CIPAC bénéficie d'une expertise particulièrement fine des besoins en formation de son secteur. La contribution de professionnels expérimentés, qui collaborent avec les institutions les plus renommées du secteur, est un autre des atouts de l'organisme de formation du CIPAC.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION

ACB
art contemporain en Bretagne

ADRA
association de développement et de recherche sur les artothèques

AICA FRANCE
section française de l'association internationale des critiques d'art

AIR DE MIDI
réseau art contemporain en Occitanie

ANdÉA
association nationale des écoles supérieures d'art

ANÉAT
association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs

APPÉA
association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art

ARTS EN RÉSIDENCE
réseau national

ASTRE
réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

BEAR
bibliothèques d'écoles d'art en réseau

BLA!
association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain

BOTOX(S)
réseau d'art contemporain Alpes et Riviera

CEA
association française des commissaires d'exposition

CPGA
comité professionnel des galeries d'art

DCA
association française de développement des centres d'art contemporain

DEVENIR ART
réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire

FFCR
fédération française des professionnels de la conservation-restauration

HACNUM
réseau national des arts hybrides et cultures numériques

PAC
provence art contemporain

PLAN D'EST
pôle arts visuels Grand Est

PLATFORM
regroupement des fonds régionaux d'art contemporain

PÔLE ARTS VISUELS
pays de la Loire

RN13BIS
art contemporain en Normandie

RÉSEAU DIAGONAL

RÉSEAU DOCUMENTS D'ARTISTES

RÉSEAU LUX

SEIZE MILLE
réseau art contemporain Bourgogne Franche-Comté

TRAM
réseau art contemporain Paris / Île-de-France

50°NORD-3°EST
pôle arts visuels Hauts-de-France & territoires transfrontaliers

LE RÉSEAU DES ARTS VISUELS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Plus de 2 000 galeries associatives et commerciales, dont 340 membres du CPGA

140 foires et festivals de photographie dont 33 membres du réseau LUX

113 réseaux et associations d'artistes membres de la FRAAP

58 centres d'art membres de DCA

55 écoles d'art territoriales de pratiques amateurs membre du réseau ANÉAT

51 résidences d'artistes membres du réseau ARTS EN RÉSIDENCE

44 écoles supérieures d'art membres de ANDÉA

35 artothèques membres de l'ADRA

31 centres photographiques membres de DIAGONAL

22 Frac membres de PLATFORM

9 lieux ressources membres du réseau DOCUMENTS D'ARTISTES

MISSIONS PERMANENTES

- Production artistique
- Expositions
- Résidences d'artistes
- Médiation culturelle
- Inclusion et accessibilité
- Éducation artistique et culturelle
- Actions hors-les-murs
- Ressources et formation

LES FRAC ET CACIN : DES LIEUX OUVERTS À TOUS

3,5 millions de visiteurs

4 500 artistes exposés

1 000 expositions dont 58 % hors-les-murs plus de 500 hors-les-murs

16 500 actions d'éducation artistique et culturelle

543 000 bénéficiaires d'actions culturelles dont 380 000 de moins de 18 ans

ENJEUX STRATÉGIQUES

- Démocratie culturelle et droits culturels
- Éducation et formation du regard
- Cohésion sociale et inclusion
- Attractivité et rayonnement des territoires
- Transition écologique et responsabilité sociale
- Innovation, transitions numériques et IA
- Souveraineté culturelle et diversité des images
- Rayonnement international de la création française

LES ARTS VISUELS CRÉATEURS DE VALEUR

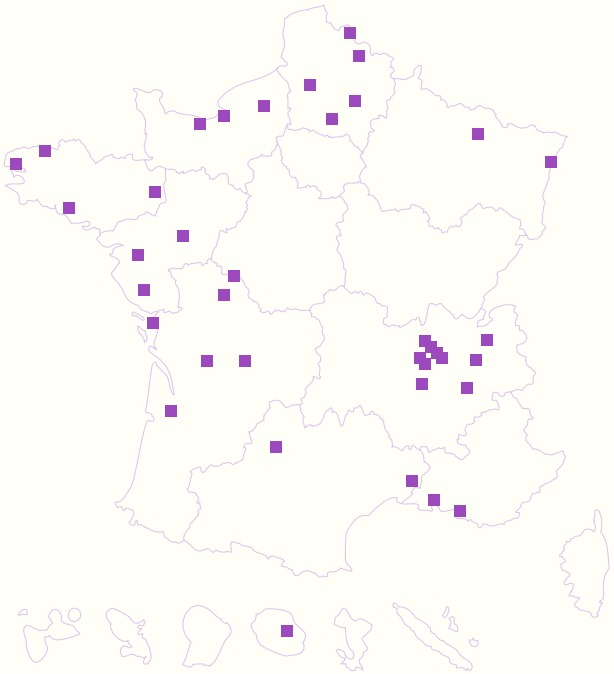
150 millions d'euros d'Investissement annuel de l'État

433 069 établissements actifs

158 500 emplois

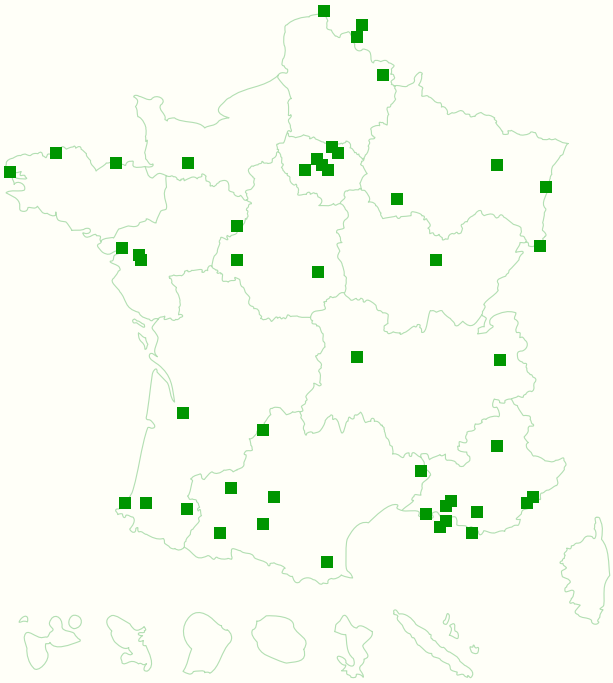
10,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires

3,8 milliards d'euros de valeur ajoutée



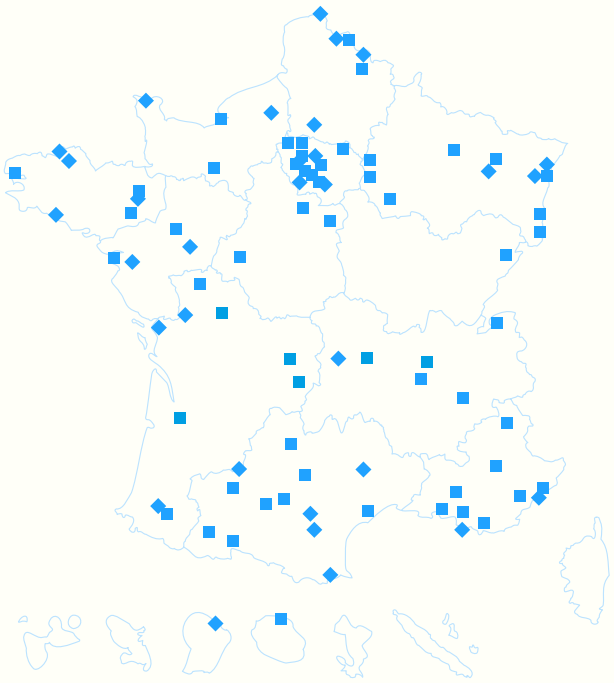
Les 35 artothèques membres de l'ADRA – association de développement et de recherche sur les artothèques

■ → **Artothèques**



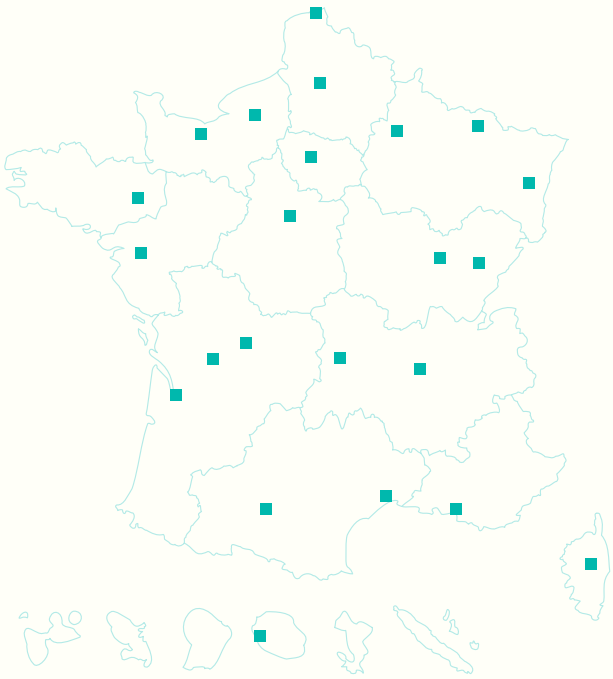
Les 51 résidences membres d'ARTS EN RÉSIDENCE – réseau national

■ → **Résidences d'artistes**



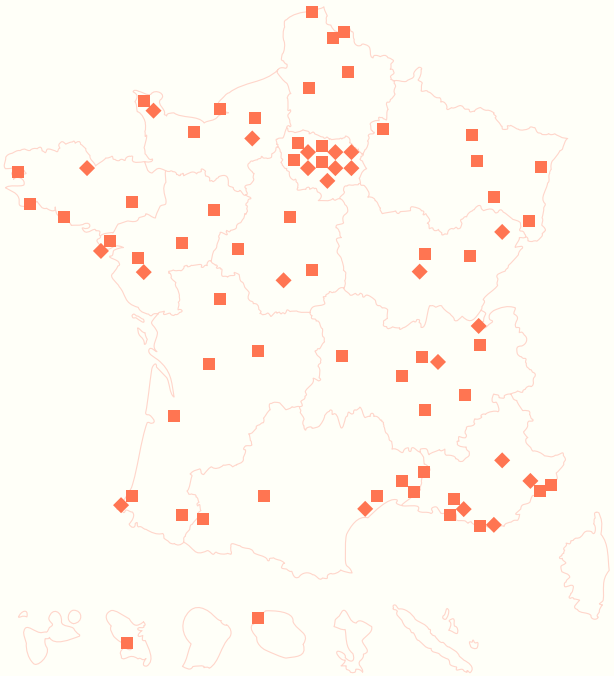
Les 58 centres d'arts membres de DCA – réseau national des centres d'art contemporain et les 31 centres photographiques de DIAGONAL – réseau national des structures de diffusion et de production de photographie

■ → **Centres d'art**
◆ → **Centres photographiques**



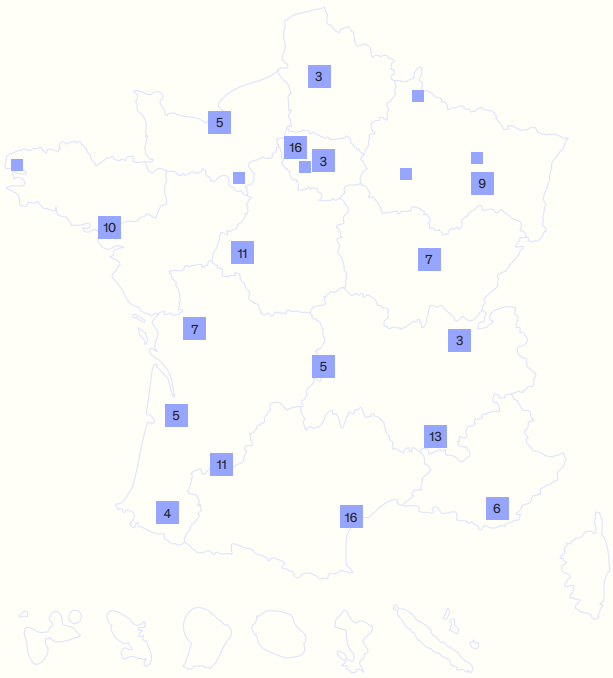
Les 22 Frac membres de PLATFORM – réseau des Fonds régionaux d'art contemporain

■ → **Frac**



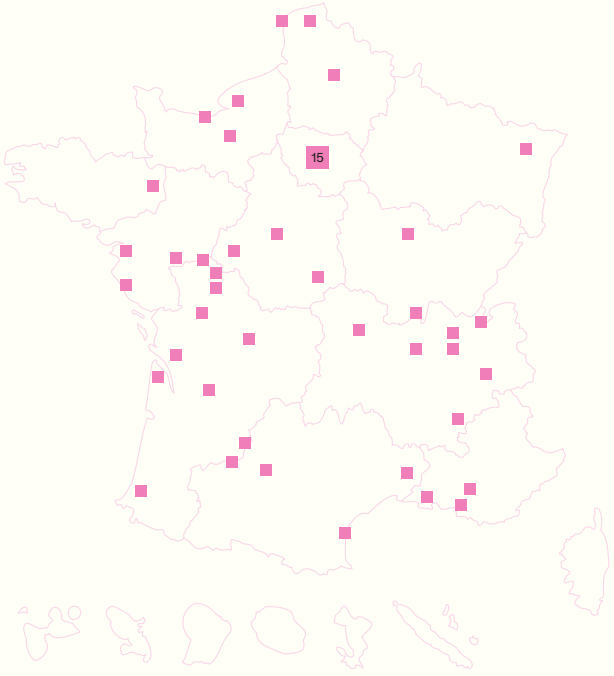
Les 43 écoles supérieures d'art membres de l'ANDÉA – association nationale des écoles supérieures d'art et design et les 27 écoles préparatoires membres de l'APPÉA – association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art et de design

■ → **Écoles supérieures**
◆ → **Écoles préparatoires**



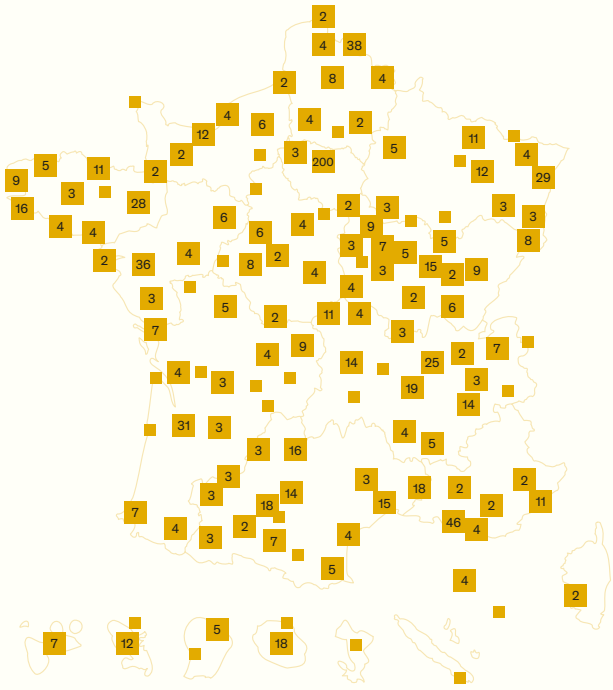
Les 140 festivals de photographie recensés sur la carte de France des festivals de photographie et les membres du RÉSEAU LUX

■ → **Festivals de photographie**



Les 55 écoles d'art membres de l'ANÉAT – association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs

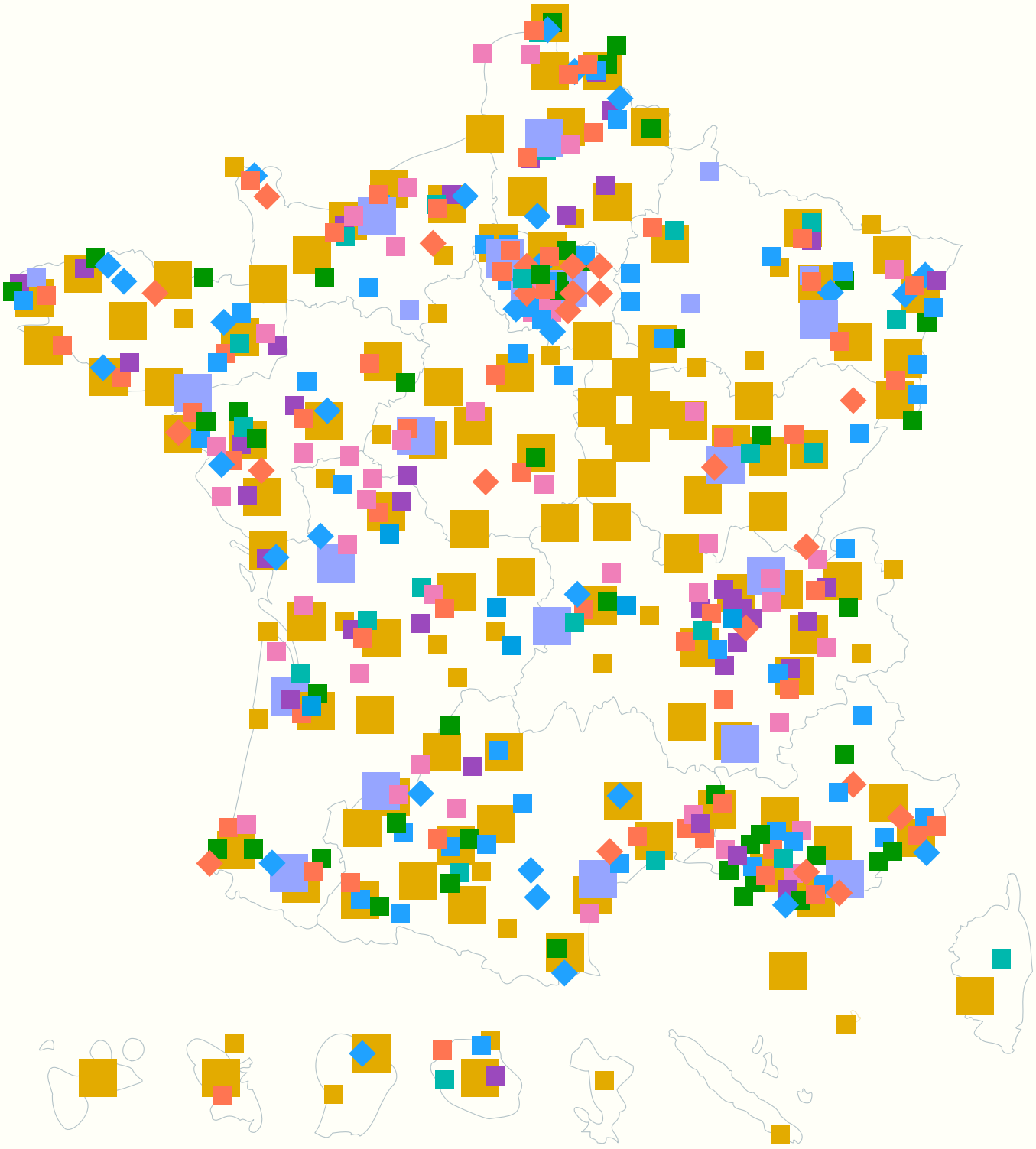
■ → **Écoles de pratiques amateurs**

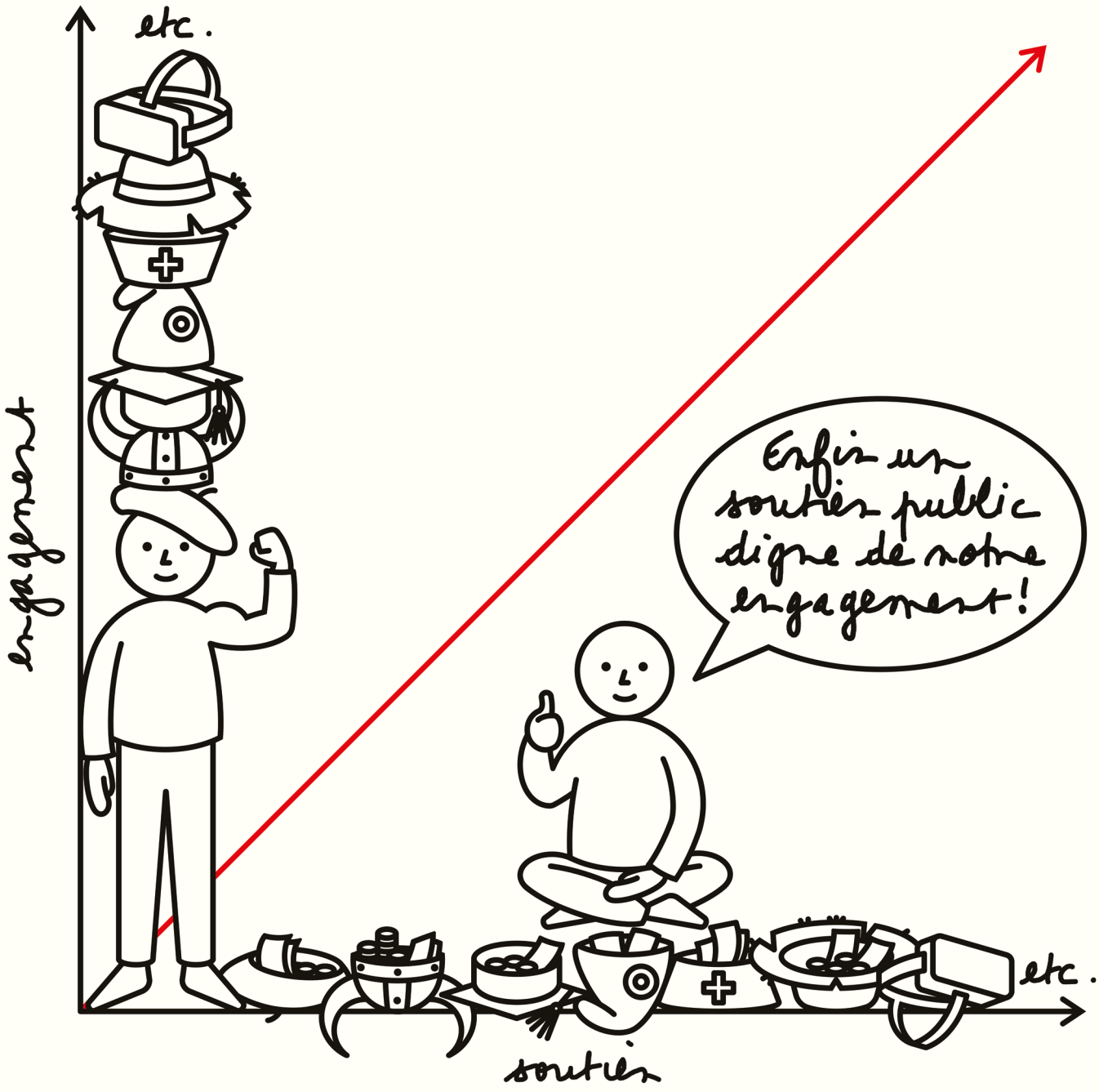


Les 1120 structures des arts visuels référencés par l'ATA, dont 8 membres de DOCUMENTS D'ARTISTES – réseau national et 113 membres de la FRAAP – Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticien·nes

■ → **Lieux et initiatives dans les arts visuels**

Le maillage territorial des lieux d'art contemporain



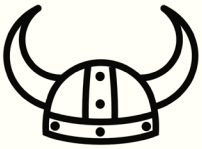


Postface de Louise Pressager

légende :



création



diplomatie



éducation



démocratie



santé



écologie



numérique

etc.

cipac

Soutenu par

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Fédération des professionnels de l'art contemporain

2026